



B Partner

Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Version 2.9 du 27 octobre 2025



— Table des matières

— Dispositions générales	3
— Objet	3
— Opérateur des services.....	3
— Définitions	3
— Acceptation	5
— Description des services	6
— Compatibilité et moyens techniques.....	8
— Accès aux services.....	8
— Usage strictement personnel.....	11
— Usage strictement professionnel	11
— Garanties du Client	12
— Responsabilités et garanties de B Partner.....	12
— Rétractation	13
— Durée, suspension et résiliation.....	13
15.1 Résiliation par le Client	13
15.2 Suspension ou résiliation par B Partner	13
— Propriété intellectuelle	13
— Données personnelles.....	14
— Informations sur la confidentialité	14
— Force majeure.....	14
— Non-transférabilité	14
— Modification et évolutions	14
— Indépendance des clauses	15
— Communication	15
— Contacts.....	15
— Réclamations et plaintes	15
— Escalade.....	15
— Ombudsfin.....	16
— Médiation	16
— Droit applicable et juridiction compétente.....	16
— Copyright.....	16
— Annexes.....	16



— Dispositions générales

Le présent contrat d'utilisation est conclu entre B Partner et le Client des services Premium, Premium Business, Prestige, et Prestige Business.

— Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de préciser les modalités selon lesquelles B Partner, en sa qualité de prestataire de services de paiement et de monnaie électronique, met à disposition de ses Clients ses Services via son site internet et son application mobile

Les CGU sont accessibles, téléchargeables et imprimables à tout moment, au moyen d'un lien disponible sur le site web B Partner ou son application mobile, permettant de les afficher sur une page web autonome au format PDF. Ces CGU sont aussi mises à disposition des Clients lors du parcours de souscription à ces services.

Le cas échéant, certaines conditions d'utilisation spécifiques peuvent s'appliquer à certains Services. Elles viennent alors compléter les présentes CGU et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

Les Services Complémentaires Optionnels de Conciergerie, Assistant Personnel Lifestyle, et E-Reputation sont présentés dans les CGU des Services Complémentaires [CGU-SC].

— Opérateur des services

Les Services sont exploités par la société B Partner SRL (ci-après " B Partner ") au capital de 50.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 1003965341, et dont le siège social est situé 161 Drève Richelle, 1410 Waterloo en Belgique.

B Partner opère en tant qu'agent pour la fourniture de services de paiement, via Paynovate SA/NV ("PAYNOVATE"), société en commandite de droit belge, dont le siège social est situé au 47 Cantersteen, 1000 Bruxelles, Belgique.

La société PAYNOVATE est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0506.763.929.

PAYNOVATE est qualifiée d'établissement de monnaie électronique belge (" EME ") en vertu de la loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'activité d'émission de monnaie électronique et à l'accès au système de paiement. Elle est supervisée, à ce titre, par la Banque Nationale de Belgique (" BNB ") depuis le 26/03/2019.

En sa qualité d'Agent, B Partner est autorisée et enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 1003.965.341.

— Définitions

Ce chapitre décrit les définitions des termes utilisées dans les CGU.

B Partner : désigne la société B Partner SRL

Paynovate : désigne la société Paynovate SA.

Nous : désigne B Partner ou Paynovate.

Contrat : désigne le Contrat entre le Client et B Partner, qui comprend les présentes CGU pour la mise à disposition de Comptes de paiement pour les Clients, ainsi que toutes les autres conditions et documents (suppléments, accords, règles, déclarations, etc).

Agent : désigne une personne physique ou morale qui agit pour le compte d'un prestataire de services de paiement dans le cadre de la fourniture de services de paiement. Dans le cas présent, ce concept se réfère à B Partner, agent de Paynovate SA.

EMI (EME) : Electronic Money Institution (établissements de monnaie électronique).

Client : une personne morale ou physique qui a conclu et signé le contrat de services de B Partner.

Application : désigne l'application web ou mobile B Partner dont l'accès est gratuit, fournie par B Partner, disponible ou téléchargeable sur le Terminal mobile ou ordinateur personnel du Client lui permettant d'accéder aux Services dès lors qu'il y a souscrit.



Titulaire de compte : toute personne physique ou morale titulaire d'un compte de paiement et ayant réalisé son enregistrement en ligne afin de bénéficier des Services du compte de paiement B Partner.

Représentant légal du Client : désigne le directeur exécutif du Client, ou tout autre représentant du Client, qui est autorisé à représenter le Client en vertu d'actes juridiques et/ou de documents d'activité de la personne morale.

Jour ouvrable : désigne un jour où Paynovate fournit ses services, fixé par Paynovate. Paynovate peut fixer des jours ouvrables différents pour des services différents.

Carte : désigne une carte de paiement émise par Paynovate SA et associée au compte de paiement.

Titulaire de la carte : personne physique qui a reçu la carte et qui est autorisée à l'utiliser conformément aux CGU.

Date d'expiration : désigne la date d'expiration imprimée sur la Carte.

Identification du Client : vérification de l'identité du Client et/ou de ses bénéficiaires effectifs selon la procédure prévue par le système.

Frais de commission : désigne les frais facturés par Paynovate pour une opération de paiement et/ou des services connexes.

Consentement : le consentement du payeur à l'exécution d'une opération de paiement soumise conformément à la procédure prévue à l'article 8 de l'accord.

Argent électronique : l'argent et fonds du Client débité ou transféré sur un compte maintenu par Paynovate et détenu sur celui-ci, désigné pour les opérations de paiement via le système.

Contrat-cadre : un contrat de services de paiement qui régit l'exécution future d'opérations de paiement individuelles et successives et qui peut contenir l'obligation et les conditions d'ouverture d'un compte de paiement.

Partenaire : désigne une société tierce disposant de sa propre Clientèle et avec laquelle B Partner a conclu un accord de partenariat pour la fourniture des Services détaillés dans les présentes CGU. Le Partenaire agit ici uniquement en tant qu'apporteur d'affaires et est responsable du service Client de premier niveau, mais ne fournit en aucun cas des Services de paiement.

Mot de passe : tout code créé par le Client dans le système, un code créé par le Client et utilisé pour l'authentification forte du Client, ou un code fourni au Client pour l'accès au compte B Partner, ou pour l'initiation, la confirmation et la gestion de services distincts de Paynovate, et/ou l'initiation, l'autorisation, la mise en œuvre, la confirmation et la réception d'une opération de paiement.

Transfert de paiement : opération de paiement dans le cadre de laquelle des fonds sont transférés sur un compte de paiement du bénéficiaire à l'initiative du payeur.

Ordre de paiement : ordre (transfert de paiement) donné par le payeur ou le bénéficiaire au prestataire de services de paiement en vue de l'exécution d'une opération de paiement.

Opération de paiement : transfert d'argent ou opération d'encaissement/décaissement initiée par le payeur, au nom du payeur, ou par le bénéficiaire.

Service de paiement : service permettant de créer les conditions nécessaires au dépôt et au retrait d'espèces sur le compte de paiement, ainsi que toutes les opérations liées à la gestion du compte de paiement ; opérations de paiement, y compris le transfert d'argent détenu sur le compte de paiement ouvert dans Paynovate par B Partner, ou dans un autre établissement de paiement ; opérations de paiement lorsque de l'argent est remis au Client de services de paiement dans le cadre d'une ligne de crédit : les opérations de paiement effectuées au moyen d'une carte de paiement ou d'un instrument similaire et/ou les virements, y compris les virements périodiques ; l'émission et/ou l'acceptation d'instruments de paiement ; les transferts de fonds ; les services d'initiation de paiement ; les services d'information sur les comptes.

Instrument de paiement : tout instrument de paiement que le système permet de connecter ou mettre en relation sur le compte B Partner et l'utiliser pour effectuer des transferts de paiement.

Payeur : personne physique (privée) ou morale, ou autre organisation ou sa succursale, qui dispose d'un compte de paiement et permet d'exécuter un ordre de paiement à partir de ce compte, ou, en l'absence de compte de paiement, qui présente un ordre de paiement.



Compte B Partner ou Compte : un compte IBAN ouvert dans le système au nom du Client et utilisé pour effectuer des paiements et d'autres opérations de paiement. Un compte n'est ouvert qu'après identification du Client.

PIN : numéro d'identification personnel à quatre chiffres à utiliser avec la carte.

Données à caractère personnel : toute information relative à une personne physique (privée) dont l'identité est connue ou peut être directement ou indirectement déterminée à l'aide d'un code personnel (numéro d'identification national) et d'une ou plusieurs caractéristiques physiques, physiologiques, psychologiques, économiques, culturelles ou sociales qui lui sont propres.

Tarification : désigne les prix des services et des transactions liés à l'usage du compte de paiement B Partner

Profil : résultat de l'enregistrement dans le système informatique, au cours duquel les données personnelles de la personne enregistrée sont sauvegardées, un nom de connexion est créé et ses droits dans le système sont définis.

Bénéficiaire : personne physique ou morale, ou une autre organisation ou sa succursale, désignée dans l'ordre de paiement comme bénéficiaire des fonds de l'opération de paiement.

Mandat SEPA : la forme spécifique de mandat à utiliser pour effectuer des crédits ou des prélèvements dans le cadre du SEPA.

Services : désigne le service d'émission et de remboursement de monnaie électronique et d'autres services fournis par Paynovate, notamment la mise à disposition de comptes IBAN, la possibilité d'effectuer des virements SEPA et des prélèvements automatiques, un service de paiement fourni par Paynovate, ainsi que tout autre service fourni par Paynovate.

Authentification forte du Client : procédure de vérification de l'identité d'une personne physique ou morale fondée sur l'utilisation de deux ou plusieurs éléments classés comme suit : connaissance (par exemple, mot de passe statique, code, numéro d'identification personnel), possession (par exemple, jeton, carte à puce, téléphone portable) et inhérence (par exemple, caractéristiques biométriques, telles qu'une empreinte digitale). Cette procédure est appliquée lorsque le Client se connecte à son compte de paiement en ligne ou par d'autres moyens d'accès à distance, initie une opération de paiement électronique et, par le biais des moyens d'accès à distance, effectue toute action qui pourrait être liée au risque de fraude dans l'exécution d'un paiement ou à tout autre type d'abus.

Terminal : désigne un téléphone portable dit « smartphone », compatible avec l'utilisation de l'Application, les ordinateurs ou tout autre matériel ou moyen numérique permettant l'usage du compte par le Client.

Identifiant : désigne l'adresse, utilisée lors de l'enregistrement et qui sert d'identifiant de connexion au compte combiné avec un mot de passe personnel et confidentiel

— Acceptation

Les présentes CGU doivent être acceptées par tout Client souhaitant accéder aux Services sur l'ensemble de l'Application. La simple utilisation des Services par le Client implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU, qu'il s'engage dès lors à respecter.

Néanmoins, lors de l'utilisation des Services via le formulaire d'inscription, chaque Client en recevra copie par mail et devra apposer une signature électronique par le biais du prestataire de service choisi par B Partner. Cette signature électronique sera réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Client.

Les services sont donc accessibles :

A toute personne physique ayant la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes CGU. Une personne physique n'ayant pas la pleine capacité juridique ne peut accéder à l'Application et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal (Représentant du Titulaire) ;

- A toute personne morale (société, association, fondation) agissant par l'intermédiaire d'une personne physique ayant la capacité juridique de contracter au nom et pour le compte de la personne morale (représentant légal du titulaire du compte).

Lorsque le Client souscrit aux présentes CGU pour les besoins de tiers (y compris des personnes morales), il certifie sur l'honneur qu'il est habilité et dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour souscrire au Contrat et autoriser B Partner à lui fournir les Services.



En conséquence, le Client garantit pleinement B Partner contre toutes les conséquences d'éventuelles réclamations de tiers concernés (y compris des personnes morales) relatives à cette autorisation et/ou en cas de fraude de la part du Client.

— Description des services

Le présent chapitre décrit l'ensemble des services disponibles dans le cadre du contrat.

Services de paiement

L'Application permet au Client d'accéder aux services de paiement suivants.

- L'ouverture d'un compte de paiement
- L'exécution des opérations suivantes
 - Transferts (entrée/sortie) en euros (virements SEPA IN et OUT)
 - Débits directs (entrée / sortie) en euros (prélèvement SEPA via un mandat)
- Délivrance d'une carte associée au compte de paiement
 - Retrait d'argent à l'international
 - Opérations de paiement par carte à l'international
 -

Compte de paiement

Le Compte de paiement est ouvert par Paynovate SA au nom d'un Titulaire de compte. A chaque Compte de paiement est attaché un numéro unique (IBAN).

Le compte est un compte de paiement personnel ou professionnel en euros :

- Les euros peuvent être crédités et/ou débités sous réserve des limitations prévues par B Partner
- Le solde du compte de paiement est la différence entre les opérations de crédit et de débit, et il doit toujours être créditeur.

En effet, **le compte de paiement n'autorise pas les découverts et doit être suffisamment alimenté pour permettre la perception des frais liés aux opérations et transactions.**

Il appartient au Client de s'assurer que son Compte de paiement est suffisamment approvisionné. Ainsi, le Client reconnaît et accepte expressément que :

- Tout ordre de paiement ayant pour effet de rendre son compte de paiement débiteur sera automatiquement bloqué par B Partner et non autorisé
- B Partner se réserve le droit de bloquer les ordres de paiement d'un Client s'il apparaît que son Compte de paiement n'est pas suffisamment approvisionné pour le prix des Services à payer.

Opérations de paiement

A partir de son Compte de paiement, le Client peut bénéficier des Services de paiement suivants, sous réserve des limitations prévues par B Partner :

- La réception d'opérations de paiement par virement SEPA ou prélèvement automatique (mandat SEPA et l'acquisition d'ordres de paiement par carte crédités sur le compte de paiement ;
- L'exécution d'opérations de paiement par virement ou domiciliation et l'exécution d'ordres de paiement par carte débitée du compte de paiement ;

Service de conversions et paiements en devises étrangères

A partir de son Compte de paiement, le Client peut bénéficier du Service de Conversions et Paiements en devises étrangères, sous réserve des limitations documentées en Annexe 1.

Le Service de Conversions et Paiements en devises étrangères sont fournis en partenariat avec The Kingdom Bank Payments Ireland Limited. Ce service permet l'envoi de devises étrangères et de paiements vers 170 pays, dans plus de cinquante (50) devises.

Pour plus d'information concernant ce service, dont la liste des devises supportées, se référer à l'Annexe 1.

Carte de paiement VISA



La carte est une carte de paiement internationale VISA, émise par Paynovate SA et dont l'utilisation est strictement personnelle et réservée au titulaire du compte de paiement.

La carte permet à son titulaire les opérations suivantes

- Effectuer des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de billets affichant l'une des marques du réseau des cartes de paiement sur la carte
- Régler des achats de biens ou de services directement chez les commerçants et prestataires de services équipés d'un point d'acceptation des cartes affichant l'une des marques du réseau des cartes de paiement sur la carte, ou à distance.
- Régler des achats de biens ou de services directement chez les commerçants en ligne (e-commerce) affichant l'une des marques du réseau des cartes de paiement sur la carte, ou à distance.

La carte fonctionne au moyen d'un code PIN à 4 chiffres qui sera transmis au titulaire de la carte par SMS après l'activation de la carte. Si le code PIN ou le cryptogramme est introduit trois fois de manière incorrecte, la carte est automatiquement désactivée. Elle peut être réactivée en contactant le service Clientèle de B Partner ou de son Partenaire.

La carte a une durée de validité au-delà de laquelle elle devient inactive. Une nouvelle carte sera envoyée au titulaire avant son expiration. Les cartes sont actuellement émises pour une durée de 4 années au maximum

Le titulaire de la carte peut à tout moment bloquer la carte au moyen de l'Application web ou mobile B Partner ou en contactant le service Clientèle de B Partner.

En cas de vol ou de perte de la carte, tout titulaire est tenu de désactiver sa carte via l'Application et de faire opposition dans les meilleurs délais.

Les Clients B Partner Premium, qu'ils soient particuliers ou professionnels bénéficieront d'une carte à débit immédiat, nominative et personnelle, en matière PVC recyclable à 95%.

Les Clients B Partner Prestige qu'il soient particuliers ou professionnels bénéficieront, quant à eux, d'une carte à débit immédiat, nominative et personnelle, en métal.

Compte multi-devises

À partir de son Compte de paiement, le Client peut bénéficier d'un compte multi-devises lui permettant de :

1. recevoir, via le réseau SWIFT, des paiements en devises étrangères,
2. convertir des devises (de l'EUR vers des devises étrangères et inversement),
3. envoyer, via le réseau SWIFT, des paiements en devises étrangères.

À ce jour, les devises suivantes sont disponibles sur le compte multi-devises B Partner.

Code devise	Réseau de transfert
EUR	Swift, Target2
USD	Swift, ACH* *sur base d'un routing number
CHF, PLN, DKK, CAD, NOK, RON, SEK, CZK, HUF	Swift

Le Service de conversions et de paiements en devises étrangères est fourni en partenariat avec Frost Money Ltd, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de société : 12231881), dont le siège social est situé 1st Floor, 15 Wellington Road, Eccles, Manchester, England, M30 0DR.

Pour plus d'informations concernant ce service, notamment la liste des devises supportées, il convient de se référer à l'Annexe 5 (Clients particuliers) et à l'Annexe 6 (Clients professionnels).



Autres fonctionnalités de l'Application

Outre les services de base décrits dans les précédents chapitres, l'Application web ou mobile B Partner permet également au Client d'accéder aux services suivants :

- Consultation du solde du compte de paiement ;
- Consultation de l'historique des transactions effectuées sur le compte de paiement ;
- Export de l'historique des transactions effectuées sur le compte de paiement
- Enregistrement des comptes bénéficiaires ;
- Gestion de la carte, dont le blocage temporaire et la mise en opposition ;
- Gestion des plafonds de paiement (SEPA et carte)
- Impression et téléchargement d'un relevé d'identité bancaire ;
- Impression et téléchargement d'un relevé bancaire mensuel ;
- Impression et téléchargement d'un relevé de frais annuel ;
- Mise à jour des informations personnelles ;
- Mise à jour des paramètres de sécurité ;
- Accès aux outils d'Aide et de Contact, dont un chatbot intelligent
- Solution de paiement Apple Pay pour les terminaux IOS compatible (voir Annexe 2 pour plus d'information)
- Solution de paiement Google Pay pour les terminaux Android compatible (voir Annexe 3 pour plus d'information)
- Services de placement financiers (voir Annexe 4 pour plus d'information)

Services Complémentaires optionnels

Les services suivants sont réservés aux Clients de l'offre Prestige et sont décrits dans les CGU des Services Complémentaires [CGU-SC]

- E-Reputation
- Conseiller Financier Patrimonial
- Assistant Personnel Lifestyle
- Conciergerie

— Compatibilité et moyens techniques

Pour bénéficier de l'accès à l'Application web ou mobile B Partner et, en cas d'abonnement aux Services, le Client doit disposer d'un Terminal compatible et connecté à Internet. Il appartient au Client de vérifier cette compatibilité. Il appartient au Client de procéder aux mises à jour logicielles de son Terminal afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Application et, s'il y souscrit, des Services.

Tous les coûts nécessaires à l'accès à l'Application et aux Services (terminal, logiciels, connexion Internet, etc.) sont à la charge du Client. De plus, aucune assistance technique ne pourra être fournie par B Partner à le Client, que ce soit par voie électronique ou téléphonique concernant le Terminal.

— Accès aux services

Pour accéder aux services, le Client devra souscrire aux services de Compte B Partner Premium, Premium Business, Prestige ou Prestige Business via l'URL : <https://app.b-partner.com/connexion> ou <https://app.b-partner.com/register>

Souscription au compte pour les particuliers

Conditions d'accès au compte B Partner Premium et Prestige

- Accessible aux personnes physiques
- Résidants fiscaux en France ou en Belgique
- Majeur, au moment de l'entrée en relation
- Disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (non expirée)
 - Carte d'identité nationale
 - Passeport
 - Permis de conduire
- Ne pas être « américain » (au sens FATCA du terme)



Ces conditions d'accès sont vérifiées en ligne, lors de la saisie par le prospect de ses informations personnelles.

De plus, l'accès au compte B Partner Premium ou Prestige n'est pas possible pour les personnes qui auraient fait l'objet d'une condamnation pour crime financier, et/ou, dont l'identité est répertoriée dans une des listes de sanction internationale et locale.

Concernant les personnes politiquement exposées, dites PPE, ces dossiers sont revus au cas par cas, et feront l'objet d'une validation manuelle par la direction de la conformité et direction générale de B Partner.

Conformément à la réglementation en vigueur B Partner se réserve le droit de refuser toute souscription au cas où le Client ne fournit pas l'ensemble des justificatifs nécessaire à sa souscription. Si le Client fournit des informations ou documents falsifiés B Partner se réserve le droit de mettre fin sans délai et unilatéralement à la relation commerciale, entraînant le blocage puis clôture du compte et des moyens de paiement.

En outre, B Partner pourrait engager des poursuites judiciaires de ce fait.

Concernant la validité des informations fournies (dites KYC ou KYB), B Partner se réserve le droit de demander une mise à jour de ces éléments dans un délai de douze à trente-six mois suivant la date anniversaire de l'ouverture du compte. Le Client s'engage à répondre aux sollicitations des équipes B Partner pour réactualiser ces données, et fournir les justificatifs demandés. Tout refus, ou incapacité à fournir ces éléments pourra entraîner la suspension, et la clôture du compte.

Toute souscription au compte sera finalisée par la signature électronique d'un contrat de souscription permettant de formaliser l'acceptation du Client aux Conditions Générales d'Utilisation et aux Conditions Tarifaires d'application.

Frais d'abonnements et service pour les particuliers

Une fois la souscription au compte particulier B Partner Premium, ou Prestige réalisé, le Client devra effectuer soit un paiement par carte, soit un virement sur le compte, afin de permettre à B Partner de prélever les frais d'abonnement et d'activation du compte.

Ces frais pourront être payés mensuellement ou annuellement de manière anticipative. En cas de paiement mensuel ou annuel, le Client s'engage à une durée minimale de souscription de 3 mois.

Le paiement des frais d'abonnement est la condition préalable à l'activation de l'ensemble des services du compte B Partner, dont la commande d'une carte de paiement à débit immédiat au nom du Client.

La grille tarifaire des frais appliqués au compte B Partner Premium ou Prestige Particulier figurent aux Conditions Tarifaires Particuliers B Partner, accessibles en ligne via l'URL : <https://b-partner.com/conditionTarif.pdf>

Souscription au compte pour les professionnels

Conditions d'accès au compte B Partner Premium Business et Prestige Business

- Accessible aux personnes morales dont le siège est domicilié en France ou en Belgique
- Le représentant légal est une personne physique résident en France ou en Belgique et majeure au moment de l'entrée en relation
- Le représentant légal peut être un bénéficiaire effectif ou une personne physique détenteur d'un mandat de gestion contractualisé avec l'entreprise
- Le représentant légal, et tous les bénéficiaires effectifs ne doivent pas être « américains » (au sens FATCA du terme)

Ces conditions d'accès sont vérifiées en ligne, lors de la saisie par le représentant légal de ses informations personnelles, des informations des bénéficiaires effectifs, et des informations de l'entreprise. L'ensemble des informations collectées en ligne, ces dernières sont vérifiées par les équipes Back-Office et Conformité B Partner.

L'accès au compte B Partner Premium Business ou Prestige Business n'est pas possible pour les personnes et entreprises qui auraient fait l'objet d'une condamnation pour crime financier, et/ou, dont l'identité est répertoriée dans une des listes de sanction internationale et locale.

Concernant les personnes politiquement exposées, dites PPE, pouvant être liées à cette entreprise, ces dossiers seront revus au cas par cas, et feront l'objet d'une validation par la direction de la conformité et direction générale de B Partner.



Conformément à la réglementation en vigueur B Partner se réserve le droit de refuser toute souscription au cas où le Client ne fournit pas l'ensemble des justificatifs nécessaire à sa souscription. Si le Client fournit des informations ou documents falsifiés B Partner se réserve le droit de mettre fin sans délai et unilatéralement à la relation commerciale, entraînant le blocage puis clôture du compte et des moyens de paiement.

En outre, B Partner pourrait engager des poursuites judiciaires de ce fait.

Enfin, toute souscription au compte Premium Business ou Prestige Business sera finalisée par la signature électronique d'un contrat de souscription permettant de formaliser l'acceptation du Client aux Conditions Générales d'Utilisation et aux Conditions Tarifaires d'application.

Frais d'abonnements et service pour les professionnels

Une fois la souscription au compte professionnel B Partner Premium Business, ou Prestige Business réalisé, le Client devra effectuer un premier le paiement par carte de paiement ou par versement sur compte, afin de permettre à B Partner de prélever les frais d'abonnement et d'activation du compte.

Ces frais devront être payés sur une base annuelle ou mensuelle de manière anticipative.

En cas de paiement mensuel ou annuel, le Client s'engage à une durée minimale de souscription de 3 mois. Ces frais sont dû, et ce, indépendamment de la validation ou non du compte par les équipes B Partner.

Le paiement des frais d'abonnement est la condition préalable à l'activation de l'ensemble des services du compte B Partner, dont la commande d'une carte de paiement à débit immédiat au nom du Client.

La grille tarifaire des frais appliqués au compte B Partner Premium Business ou Prestige Business figurent aux Conditions Tarifaires Particuliers B Partner, accessibles en ligne via l'URL : <https://b-partner.com/conditionTarif.pdf>

Engagements des Clients souscrivant

Pour accéder aux services, le Client s'engage à :

- Compléter les informations demandées de manière précise et conforme ;
- Fournir une adresse mail de contact valable, qui servira au suivi de la démarche de souscription ;
- Transmettre toutes les informations et documents demandés par B Partner aux fins de validation et de contrôle de l'identité du Client ;
- Accepter et signer électroniquement les Conditions Générales d'Utilisation ;
- Accepter et signer électroniquement les Conditions Tarifaires ;

A la fin du processus de souscription, le Client est tenu informé de la validation et de l'ouverture du compte, réalisé par les équipes B Partner. Des compléments d'informations pourront être demandées à ce stade, afin de finaliser l'ouverture du compte de paiement. Tout refus, ou manquement dans la provision de ces informations entrainera l'arrêt du processus de souscription aux Services.

B Partner se réserve le droit de clôturer le compte Client particulier ou professionnel si :

1. Le Client n'opère pas le premier versement (par virement ou paiement par carte) sur le compte B Partner, ne permettant donc pas le prélèvement des frais d'abonnements.
2. Le Client ne collabore pas avec les équipes B Partner dans la fourniture des compléments d'informations ou justificatifs nécessaires au bon fonctionnement du compte, et au respect de la réglementation en vigueur.
3. Le Client refuse de procéder à la correction d'informations erronées.
4. Le Client a souscrit à l'ouverture de plusieurs comptes
5. Le Client fournit des informations frauduleuses.



Modification des informations du Client

En cas de modification totale ou partielle des informations requises lors de la création du Compte de paiement, le Client s'engage à mettre, dans les meilleurs délais, ces informations via l'Application ou le site web B Partner.

B Partner se réserve le droit de demander toute information complémentaire jugée nécessaire pour améliorer la connaissance du Client et valider le dossier d'inscription, pour se conformer aux exigences réglementaires en vigueur.

B Partner et Paynovate SA se réservent le droit d'accepter ou refuser l'ouverture d'un Compte de paiement sans que ce refus ne donne lieu à une indemnisation ou à une motivation quelconque.

— Usage strictement personnel

Le Client s'engage à utiliser les services personnellement et à ne pas permettre à un tiers d'en faire l'usage.

Le Client est responsable du stockage sécurisé de son mot de passe et de son code de sécurité. Il reconnaît expressément que toute utilisation des Services à partir de son Compte sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Le Client doit immédiatement contacter B Partner s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que B Partner sera alors habilité à prendre toutes les mesures appropriées.

De même, en cas de perte ou de vol du Terminal, le Client doit immédiatement en informer B Partner à des fins de blocage des moyens de paiement liés au compte.

La carte de paiement B Partner est émise au nom du titulaire du compte, en utilisant ses Nom et Prénom.

— Usage strictement professionnel

Le Client professionnel, est représenté par son représentant légal, ce dernier pouvant être un bénéficiaire effectif de l'entreprise. A date, seul un représentant légal peut être enregistré pour chaque compte professionnel.

Le Client s'engage à utiliser les services personnellement et à ne pas permettre à un tiers d'en faire l'usage.

Le Client est responsable du stockage sécurisé de son mot de passe et de son code de sécurité. Il reconnaît expressément que toute utilisation des Services à partir de son Compte sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Le Client doit immédiatement contacter B Partner s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que B Partner sera alors habilité à prendre toutes les mesures appropriées.

De même, en cas de perte ou de vol du Terminal, le Client doit immédiatement en informer B Partner à des fins de blocage des moyens de paiement liés au compte.

La carte de paiement B Partner émise au nom du Client, mentionne les Nom et Prénom du représentant légal.

— Obligations du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues par les présentes, le Client s'engage à respecter les prescriptions suivantes :

- Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des services.
- Le Client s'engage, dans son utilisation des services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits des tiers et à l'ordre public.
- Le Client s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A cette fin, il s'engage à coopérer avec B Partner et Paynovate dans le cadre du processus de connaissance client (Know Your Customer).
- Le Client s'engage à ne pas causer de dommages à l'Application et aux Services de quelque manière que ce soit.
- Le Client s'engage à ne pas en faire un usage non conforme des services.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, dans l'Application, des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services.



Le Client garanti à B Partner qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de contenus de toute nature (éditoriaux, graphiques ou autres, y compris le nom) dans le cadre des Services.

— Garanties du Client

Le Client garanti B Partner contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou demandes quelconques que B Partner pourrait subir du fait de la violation par les Clients de l'une quelconque de leurs obligations ou garanties au titre des présentes CGU.

Il s'engage à indemniser B Partner de tout préjudice qu'elle pourrait subir et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

— Responsabilités et garanties de B Partner

B Partner s'engage à fournir les Services dans les règles de l'art. B Partner est tenu à une obligation sur les moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Clients reconnaissent et acceptent expressément.

B Partner ne saurait être tenue pour responsable du non-fonctionnement, de l'impossibilité d'accès ou des dysfonctionnements de l'Application ou des Services imputables à un équipement non adapté, à un dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès du Client ou de ceux du réseau Internet. Il en est de même pour toutes autres raisons extérieures non imputables à B Partner.

En outre, B Partner n'est pas responsable des dommages causés au Client ou à des tiers pour les motifs suivants :

- Accès ou utilisation des services contraire aux CGU ;
- Accès non autorisé aux serveurs, à l'infrastructure ou aux données utilisées en relation avec les Services ;
- Interruptions ou cessation des services ;
- Bugs, virus ou autres codes nuisibles transmis via le site web ou les Services ;
- Erreur, inexactitude, omission ou perte des données fournies ;
- Comportement diffamatoire, offensant ou illégal ;

Le Client reconnaît que les caractéristiques et contraintes du réseau Internet ne permettent pas de garantir la disponibilité et le bon fonctionnement de l'Application et des Services. En conséquence, B Partner ne garantit pas que l'Application et les Services fonctionneront sans interruption, sans défaut et/ou sans erreur.

Il est précisé que l'Application et les Services sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de B Partner ;

B Partner s'engage à effectuer des contrôles réguliers afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité des Services.

L'accès à l'Application et aux Services pourra être interrompu ou suspendu par B Partner sans préavis ni justification pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application et des Services, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation de la part de B Partner.

B Partner s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité du Compte Client. Il en garantit l'exclusivité et s'interdit de communiquer son contenu à tout tiers autres que ceux visés au titre de la Politique de Confidentialité.

B Partner s'engage à informer les Clients de toute difficulté prévisible, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des services, leur maintenance ou évolutions.

B Partner ne peut être tenue responsable en cas d'intervention malveillante sur le Compte, dès lors qu'il n'est pas démontré que les mesures de sécurité mises en œuvre sont gravement défectueuses.

B Partner ne peut être tenue responsable d'un manque de vigilance de la part du Client dans le maintien de la confidentialité de ses mots de passe et code de sécurité ;

B Partner certifie être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle. Il s'engage à maintenir cette police d'assurance en vigueur pendant toute la durée des Services.



— Rétractation

Le Client, personne physique agissant à des fins personnelles dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités, qui court à compter du jour de son acceptation des présentes CGU. Ce délais court à compter du jour de son acceptation des présentes CGU.

Le Client doit notifier sa décision de rétractation par courrier électronique à l'adresse suivante support@b-partner.com

Toute demande de rétractation doit être accompagnée de la communication d'un relevé d'identité bancaire, au nom du Client, pour permettre à B Partner de transférer le solde du Compte de paiement, déduction faite de l'avantage dont le Client aurait bénéficié et des frais déjà engendrés.

— Durée, suspension et résiliation

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur acceptation et signature par le Client.

15.1 Résiliation par le Client

Le Client pourra mettre fin à la présente convention de Services sur simple demande adressée par email au service Client de B Partner à l'adresse suivante : support@b-partner.com

B Partner prendra acte de la résiliation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Le solde créditeur du Compte de paiement sera restitué au Client, après un délai de trente (30) jours ouvrés suivant la réception de la demande, par virement bancaire sur le compte bancaire, après déduction de l'ensemble des frais liés à l'utilisation de son compte sur la période d'utilisation.

15.2 Suspension ou résiliation par B Partner

B Partner pourra suspendre ou supprimer l'accès aux Services du Client avec un préavis de trente (30) jours, sans motifs par notification email.

Toutefois, B Partner pourra suspendre et supprimer avec effet immédiat, l'accès aux Services du Client en cas de comportement répréhensible, notamment en cas de refus du Client de fournir les informations requises, en cas de production de faux documents, sur constat d'opérations irrégulières sur le compte, en cas de non-respect des présentes CGU.

En cas de suspension, le compte peut être réactivé à la demande du Client dans un délai de quinze (15) jours suivant la suspension, si la cause de la suspension est levée.

Le solde créditeur du Compte de paiement sera restitué au Client, après un délai de trente (30) jours ouvrés suivant la réception de la demande, par virement bancaire sur le compte bancaire, après déduction de l'ensemble des frais liés à l'utilisation de son compte sur la période d'utilisation.

Dès que B Partner en sera informé, le décès du Client entraînera automatiquement la suspension de la Carte et du Compte de paiement et sa clôture dans les trente (30) jours suivant le transfert du solde au notaire chargé de la succession.

— Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à B Partner ou Paynovate SA restent leur propriété exclusive.

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, notamment) exploités par B Partner au sein de l'Application sont des œuvres originales et constituent des droits de propriété intellectuelle protégés qui sont et demeurent la propriété pleine et exclusive de B Partner.

Les présentes CGU ne confèrent au Client aucun droit de propriété sur les Services, l'Application et son contenu.

Tout désassemblage, décompilation, décryptage, extraction, réutilisation, copie et plus généralement, tout acte de reproduction, représentation, distribution et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de B Partner est strictement interdit et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.



— Données personnelles

Le traitement des données à caractère personnel est conforme au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le "règlement général sur la protection des données" ou "RGPD").

B Partner s'engage à traiter l'ensemble des Données Personnelles de tout Client auxquelles il a accès dans le cadre de l'exécution des présentes conformément au Règlement précité.

Les conditions de mise en œuvre de ces traitements sont décrites dans la Politique de Confidentialité disponible en ligne via l'URL : <https://b-partner.com/confidentialite.pdf>

— Informations sur la confidentialité

En sa qualité d'Agent d'un Prestataire de services de paiement, B Partner tenu au secret professionnel s'engage à ne pas divulguer les informations bancaires appartenant au Client qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de l'exécution des présentes CGU.

Le Client autorise expressément Paynovate SA à transmettre à B Partner toute information sur le Compte de paiement et la Carte, sans aucune limitation ; dans le but d'exécuter les présentes CGU.

B Partner est autorisé à transmettre toute information à tout prestataire et sous-traitant contractuellement lié, aux fins de la bonne exécution des CGU et de la fourniture des Services, ainsi qu'à toute autorité administrative ou judiciaire ayant un droit d'accès à ces informations en application des dispositions légales et réglementaires applicables.

— Force majeure

La responsabilité de B Partner, ses partenaires et/ou ses sous-traitants dans l'exécution de ses obligations des présentes CGU ne saurait être engagée en cas de force majeure (événement extérieur, imprévisible et irrésistible).

Dans l'hypothèse où B Partner, ses partenaires et/ou ses sous-traitants envisageraient d'invoquer un cas de force majeure, ils devront en informer préalablement le Client, par tout moyen, et dans les meilleurs délais suivant la survenance de l'événement invoqué.

B Partner, ses partenaires et/ou ses sous-traitants ne pourront être tenus pour responsables des retards de traitement ou d'autres difficultés d'exécution causées résultant de dysfonctionnement des télécommunications, de pannes de services publics ou d'équipements, de conflits sociaux, d'émeutes, de guerres, d'attaques terroristes, de pandémies, d'incendies ou des catastrophes naturelles, ou tous les autres événements sur lequel les parties concernées n'auront aucun contrôle raisonnable.

— Non-transférabilité

Le compte souscrit ne pourra en aucune façon, et pour aucun motif, transféré en tout ou en partie à un tiers. En cas de non-respect de cette disposition, la responsabilité du Client sera engagée et B Partner aura la faculté de procéder à la fermeture du compte.

— Modification et évolutions

B Partner se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment afin de les adapter aux évolutions de l'Application et de son exploitation et des Services.

Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen.

En cas de refus des modifications, le Client aura la possibilité de procéder à la résiliation de son compte selon les modalités prévues à cet effet et décrites dans les CGU.

Tout Client qui utilise les services après l'entrée en vigueur des CGU modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.



— Indépendance des clauses

La nullité, l'illégalité ou l'inapplicabilité d'une clause des présentes CGU n'entraîne pas la nullité, l'illégalité ou l'inapplicabilité des autres clauses.

En cas de nullité, d'illégalité ou d'inapplicabilité d'une clause, B Partner la remplacera par de nouvelles stipulations valides, licites ou applicables qui auront un effet aussi proche que possible de celui de la clause nulle, illégale ou inapplicable.

Les Clients ne peuvent prétendre à des dommages-intérêts en raison de la nullité, de l'illégalité ou de l'inapplicabilité de l'une quelconque des clauses des présentes.

— Communication

La langue utilisée pour la rédaction des documents contractuels et les communications ultérieures entre les parties est le français.

En cas de traduction des présentes CGU dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation est le français en cas de contradiction ou de litige sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

Le Client s'assure que l'adresse électronique saisie dans son compte est correcte et qu'il s'agit bien de sa propre adresse électronique, dans la mesure où la correspondance et le contenu fournis dans le cadre des services seront accessibles par le biais de cette adresse électronique.

Le Client dégage par conséquent B Partner de toute responsabilité et garantit B Partner de toutes les conséquences résultantes directement ou indirectement d'une erreur dans l'adresse email.

— Contacts

Pour toute demande, ou réclamation relative à l'utilisation des Services, le Client peut contacter le service Client B Partner à l'adresse email suivante : support@b-partner.com

— Réclamations et plaintes

Si vous souhaitez déposer une réclamation relative aux présentes Conditions, veuillez nous contacter en envoyant un e-mail suivant : support@b-partner.com

La réclamation doit au moins inclure les éléments suivants :

- La date de la réclamation : quand le problème est-il survenu ?
- Une description détaillée du litige ou de la plainte ;
- Documents à titre de preuve, si possible.

B-Partner vous fournira une réponse dans les 15 (quinze) jours ouvrables suivant la réception de la plainte.

En tout état de cause, le délai de réponse finale ne dépassera pas 30 (trente) jours ouvrables après la réception de la réclamation. Les réclamations doivent être soumises, traitées et répondues en anglais ou français, à moins que l'utilisation d'une autre langue ne soit convenue entre vous et nous.

Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec notre réponse finale à votre réclamation, vous devez nous en informer dans les quinze (15) jours ouvrables, sinon nous considérerons la réclamation comme traitée.

— Escalade

Si vous estimez que nous, B Partner, n'avons pas traité de manière adéquate, vous pouvez adresser votre plainte à Paynovate en leur envoyant un e-mail à support@paynovate.com.

Paynovate dispose de procédures internes pour traiter les réclamations de manière équitable et rapide, conformément aux exigences de la Banque Nationale de Belgique. Paynovate vous enverra dans les plus brefs délais un accusé de réception de réclamation et une copie de leur procédure de réclamation. Le délai de réponse finale de Paynovate ne dépassera pas 30 (trente) jours ouvrables après la réception de la réclamation.



— Ombudsfm

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution finale de Paynovate, ou s'ils ne vous répondent pas dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation, vous avez le droit d'envoyer votre réclamation auprès de l'Ombudsman en matière de conflits financiers (Ombudsfm).

Vous ne pouvez pas vous adresser à l'Ombudsfm que dans un délai d'un (1) an après avoir reçu de la part de Paynovate une réponse qui ne vous satisfait pas ou après que le délai de trente (30) jours pour répondre se soit écoulé et que nous n'ayons pas répondu. S'adresser à Paynovate au préalable est une condition préalable pour pouvoir s'adresser à l'Ombudsfm.

Leur site Internet est : <https://www.ombudsfm.be/> et vous pouvez envoyer votre réclamation auprès de l'Ombudsman pouvez le contacter de trois manières différentes :

- En lui envoyant un e-mail à ombudsman@ombudsfm.be ;
- En remplissant un formulaire sur leur formulaire en ligne sur <https://www.ombudsfm.be/en/individuals/introduce-complaint/>
- En leur envoyant une lettre à : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8/B.2, 1000 Bruxelles, Belgique.

— Médiation

En cas d'échec de la réclamation auprès de B Partner ou en l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois, le Client pourra soumettre le litige relatif aux présentes CGU au règlement en ligne des litiges de la Commission européenne ("ODR") qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. La plateforme ODR est accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show>

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

— Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflit de lois.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CGU, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal compétent de Paris.

— Copyright

Sauf mention contraire, tous les contenus figurant sur les sites B Partner, notamment les textes, images, logos et documents téléchargeables sont protégés par la loi sur le droit d'auteur. La reproduction ou la représentation, intégrale ou partielle, des pages, des données et de tout autre élément constitutif du site, par quelque procédé ou support que ce soit, est interdite et constituerait, sans autorisation de l'éditeur, une contrefaçon.

— Annexes

Les annexes suivantes sont mises à disposition du Client, afin de compléter et préciser les CGU lorsque nécessaire.

- Annexe 1 : Service de paiement en devises étrangères
- Annexe 2 : Solution de paiement Apple Pay
- Annexe 3 : Solution de paiement Google Pay
- Annexe 4 : Placements financiers
- Annexe 5 : Compte multi-devise Particulier
- Annexe 6 : compte multi-devise Professionnel





B Partner

Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Annexe 1 : Service de paiement en devises étrangères

Version du 01 Avril 2025



— Préambule

La présente Annexe est complémentaire aux Conditions Générales d'Utilisation [CGU] du compte de paiement B Partner. Le Client veillera à toujours se référer à ce dernier afin de compléter sa compréhension du fonctionnement global du compte, de ses Services et ses fonctionnalités.

Le Client notera que la présente annexe fait foi, et prévaut en cas de contradiction avec les CGU sur l'objet cité ci-dessous.

— Objet et application

L'**Annexe 1**, présente dans le détail la fonctionnalité de paiement en devises étrangères. Ce Service de paiement en devises est mis à disposition par B Partner, à l'ensemble de ses clients ayant souscrit un compte de paiement B Partner et en règle de paiement de l'abonnement de compte.

— Définition

Se référer au document Conditions Générales d'Utilisation du compte de paiement B Partner pour prendre connaissance des définitions applicables à ce document et en général.

En complément, dans ce document

- **Devise** : toute devise ou monnaie autre que l'euro
- **The Kingdom Bank** : désigne The Kingdom Bank Payments Commonwealth de la Dominique, la société intermédiaire du Service
- **Partenaire** : désigne The Kingdom Bank, la société intermédiaire du Service
- **Ordre** : une demande de paiement (ou virement) en devises étrangères
- **Service** : il s'agit ici de la fonctionnalité de paiement en devises étrangères
- **Wallet** : désigne l'adresse publique identifiant la destination d'un transfert en crypto-monnaie

— À-propos de The Kingdom Bank

The Kingdom Bank Payments Commonwealth de la Dominique, est le Partenaire commercial de B Partner, et société qui fournit l'accès technique au Service de paiements en devises.

The Kingdom Bank est enregistré sous le numéro d'immatriculation 3159 en vertu de la loi vertu de la loi du Commonwealth. Son siège social est : First Floor, 43 Great George Street, Roseau, Commonwealth de Dominique, Post Code : 00109-8000.

Pour en savoir plus le Client peut consulter le site web du Partenaire : <https://www.thekingdombank.com/>

— Accès au service

L'enregistrement et l'accès au Service sont réalisés en ligne lors de la souscription au compte B Partner, ou à tout moment sur l'Application B Partner web ou mobile. L'enregistrement est pris en charge directement par les équipes B Partner sous réserve que le Client ait donné son consentement à utiliser le Service et il s'engage dès lors à en respecter les termes et conditions. Tant que ce consentement n'est pas enregistré explicitement chez B Partner il est impossible pour le Client d'accéder au Service via l'Application B Partner.

Il est possible que durant cette étape d'enregistrement, des pièces justificatives complémentaires soient demandées au Client. Il conviendra au Client de fournir ces compléments d'information afin de se conformer aux modalités d'enregistrement sans quoi l'accès au Service ne pourra être réalisé.

Sous réserve de la validation par le Partenaire, et de la provision des informations complémentaires, l'accès au Service est permanent tant que le Client respecte les Conditions Générales d'Utilisation du Service, et s'acquittent des frais de Service définis dans les Conditions Tarifaires B Partner.



Le Partenaire ou B Partner se réservent le droit de suspendre l'accès au Service, sans mise en demeure préalable, en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse illégale, contraire à la morale, aux bonnes mœurs, de falsification des informations transmises à B Partner ou au Partenaire.

En cas de non-utilisation du Service, aucun remboursement ou dédommagement de quelque sorte que ce soit ne sera opéré au profit du Client.

— Résiliation du Service

La clôture ou la suspension définitive du compte B Partner au nom du Client déclenchera l'arrêt du Service pour le Client concerné.

Dans le cas où une demande de paiement aurait déjà été enregistrée auprès du Partenaire et transmise à une contrepartie cette dernière sera honorée même s'il elle devait intervenir après la date de clôture ou la suspension définitive du compte.

Nonobstant ce qui précède le Partenaire peut à tout moment, et de manière discrétionnaire, décider de supprimer l'accès au Service. Dans ce cas, chaque Client en sera informé B Partner.

— Description du Service

Le paiement en devises étrangères est un Service accessible via l'Application B Partner web ou mobile, et qui permet au Client d'enregistrer en autonomie des ordres de paiements en devises auprès du Partenaire. Ce Service nécessite un préalable l'acceptation par le client des termes et conditions du Service, tel que précisé au précédent chapitre.

— Enregistrement d'un bénéficiaire étranger

Le Client devra enregistrer dans via l'Application B Partner web ou mobile, le bénéficiaire effectif des fonds dans le pays d'origine avant d'enregistrer l'ordre de paiement.

Pour ce faire, les informations personnelles du destinataire comme le nom, prénom, adresse postale devront être communiqués, mais aussi les informations bancaires tels que le nom de la Banque, son adresse, le numéro de compte à destination, son code Swift/BIC, son code branche, ainsi que la devise du compte. Dans le cas de paiement par crypto l'adresse du wallet du bénéficiaire devra aussi être renseigné.

Une fois le bénéficiaire étranger enregistré, le Client pourra le sélectionner lors de l'enregistrement de l'ordre de paiement en devise étrangère.

— Enregistrement d'un ordre de paiement en devise

L'enregistrement d'un ordre de paiement se fait en autonomie par le Client. Les équipes B Partner se tiennent bien évidemment à disposition pour accompagner le Client durant cette étape.

L'ordre de paiement devra obligatoirement être accompagné d'un justificatif pour cette transaction : une facture de biens ou Services, un devis ou contrat, ou tout autre document qui permettrait à B Partner et son Partenaire de justifier du contexte de cette opération.

B Partner et son Partenaire se réserve le droit de demander des justifications complémentaires selon les montants transférés, mais aussi les pays de destination des fonds. Sans la fourniture de ces éléments complémentaires, B Partner et son Partenaire se réserve le droit de ne pas procéder au transfert des fonds.



Tout ordre de paiement en devise étrangères se passera en 5 étapes :

1. Enregistrement de l'ordre de paiement dans l'Application par le Client et provision du justificatif
2. Si tous les champs sont correctement renseignés, l'Ordre est validé et enregistré chez le Partenaire, il sera toujours visible sur l'Application dans un état « Enregistré » B Partner réalisera le transfert des fonds en euros directement du compte Client vers le Partenaire au taux présenté au client lors de l'étape 1.
3. A ce montant se rajoute les frais de Service prévu dans les Conditions Tarifaires B Partner. Ces frais seront prélevés en même temps que la validation de l'Ordre par le Client
4. Une fois les fonds en euros réceptionnés par le Partenaire se dernier réalisera le transfert en devise vers la contrepartie.
5. Lorsque les fonds sont réceptionnés par la contrepartie le paiement est considéré comme exécuté et le statut du paiement sur l'Application sera « Exécuté »

Durant toute la procédure, le Client pourra consulter son Application afin d'avoir un état précis du paiement, ainsi que les informations et caractéristiques de ce dernier.

— Justificatif du transfert de fonds

Pour chaque transfert exécuté, dont le les fonds auront été transférés à la contrepartie en devise, B Partner met à disposition un Relevé d'Opération.

Ce relevé d'opération reprendra l'ensemble des informations du transfert, son état, le taux de change appliqué, les frais, ainsi que les informations personnelles, professionnelles et bancaires de la contrepartie.

Ce relevé d'opération peut être télécharger directement via l'Application B Partner web ou mobile et sera disponible pendant trois (3) années à compter de la date d'initialisation du paiement.

— Liste des devises supportées

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des devises supportées par B Partner et son Partenaire. Cette liste est susceptible d'évoluer à tout moment, B Partner s'engage à communiquer ces changements directement en ligne et auprès du Client.

— Devises dites « Standards »

Ces devises seront soumises à des justificatifs de base, que le Client devra alimenter en ligne lors de sa demande de transfert via l'Application.

Code devise	Nom de la devise	Code devise	Nom de la devise
AED	Dirham émiratis	NOK	Couronnes norvégiennes
AUD	Dollar australien	NZD	Dollar néo-zélandais
CAD	Dollar canadien	SEK	Couronnes suédoises
CHF	Franc suisse	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois Renminbi*	USD	Dollar américain
CZK	Krona tchèque	HKD	Dollar de Hong Kong
DKK	Couronnes danoises	HUF	Forint hongrois
EUR	Euro**	JPY	Yen japonais
FJD	Dollar fidjien	GBP	Livre Sterling

**devise uniquement disponible pour les Clients avec un compte professionnel, donc B Partner Premium Business ou B Partner Prestige Business.*

*** Transfert en EURO via le réseau Swift en Euro à l'international.*



— Devises dites « Exotiques »

Ces devises pourraient être soumises à des justificatifs complémentaires dès que B Partner et son Partenaire le jugeront nécessaires. Le Client devra alimenter en ligne ces informations lors de sa demande de transfert via l'Application.

Code devise	Nom de la devise	Code devise	Nom de la devise
BGN	Lev bulgare	PLN	Zloty polonais
BHD	Dinar bahreïnien	RON	Leu roumain
BRL	Real brésilien	RWF	Franc rwandais
GHS	Cédi ghanéen	SAR	Riyal saoudien
KES	Schilling kenyan	THB	Bath thaïlandais
MAD	Dirham marocain	TRY	Livre turque
MXN	Peso mexicain	TAS	Shilling ougandais
NGN	Naira nigérian	XAF	Franc de Centre Afrique
OMR	Rial omanais	XOF	Franc d'Afrique de l'Ouest CFA
PEN	Nuevo Sol péruvien		

— Devises crypto-monnaie

Ces devises seront soumises à des justificatifs complémentaires dès que B Partner et son Partenaire le jugeront nécessaires. Le Client devra alimenter en ligne ces informations lors de sa demande de transfert via l'Application.

Code devise	Nom de la devise	Code devise	Nom de la devise
ADA	Cardano	USDC	Circle USD Digital - ERC20
BTC	Bitcoin	USDC	Circle USD Digital - TRC20
DOGE	Dogecoin	USDT	Tether USD Digital - ERC20
ETH	Ethereum	USDT	Tether USD Digital - TRC20
XRP	XRP	EURT	Tether EURO Digital - ERC20
LTC	Litecoin		

— Information importante concernant les transferts en crypto-monnaie

Le client reconnaît et accepte que B Partner et son Partenaire ne sauraient être tenus responsables, sous quelque forme que ce soit, en cas d'erreur ou de défaillance dans les informations fournies par le Client, telles que mais non limitées à l'adresse de Wallet, la blockchain cible de transfert, ou tout autre renseignement lié aux transactions effectuées via le service.

En particulier, B Partner et son Partenaire ne pourront être tenues responsables des pertes ou des erreurs survenues en raison de l'utilisation incorrecte ou inexacte des informations telles que l'adresse du Wallet (par exemple, une adresse erronée ou incomplète) ou de la blockchain cible de transfert (telle qu'Ethereum pour des transferts de USDT ERC20).

Le Client reconnaît que toute transaction envoyée à une adresse incorrecte ou sur une blockchain non prise en charge est irréversible, et B Partner et son Partenaire ne pourront être tenues responsables des conséquences de ces erreurs.



Le Client est seul responsable de la vérification de l'exactitude des informations relatives à ses transactions. Il

est fortement recommandé au Client de procéder avec prudence et de confirmer les détails de chaque transaction avant de procéder à tout paiement en cryptomonnaie.

— Limites et responsabilités

B Partner et son Partenaire se réservent le droit de refuser et de ne pas exécuter, tout ordre de paiement en devise, qui serait contraire aux conditions d'utilisation du Service, ou qui entraînerait un risque réglementaire ou de conformité du pays de résidence légal du Client, ou encore du pays de destination final ou intermédiaire des fonds.

Le Client, utilisateur du Service de paiements en devise étrangères, s'engage à utiliser le Service de bonne foi, dans le respect des lois et réglementations en vigueur, et sans aucune intention de blanchiment ou détournement de fonds privés, publics ou commerciaux.

Le Client, s'engage à fournir à B Partner et son Partenaire, toute pièce justificative qui servirait à justifier non seulement de l'origine des fonds, mais aussi de l'usage à destination.

Le Client, s'engage à fournir à B Partner et son Partenaire, toute pièce justificative qui servirait à justifier de l'identité du receveur des fonds, à destination, qu'il s'agisse d'une personne physique, personne morale ou tout autre forme juridique qui pourrait au mieux décrire le receveur de ces fonds dans le pays de destination.

Dans le cas où le Client, aurait sciemment et délibérément manquer à ses obligations, B Partner et son Partenaire ne pourront être tenus pour responsable des conséquences directes ou indirectes.

Dans le cas où le Client, aurait sciemment et délibérément manquer à ses obligations, B Partner se réserve de droit de poursuivre le Client devant les juridictions compétences.





Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Annexe 2 : Solution de paiement Apple Pay

Version 1.3 du 01 Avril 2025



— Dispositions générales

Le présent contrat d'utilisation Apple Pay est conclu entre B Partner et le Client utilisant les services de Compte de B Partner Premium, B Partner Premium Business, B Partner Prestige, et B Partner Prestige Business.

— Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « Conditions d'Utilisation ») détaillent les conditions spécifiques d'utilisation de la carte de paiement de manière dématérialisée par un utilisateur (ci-après l'« Utilisateur ») par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (ci-après la « Solution Apple Pay ») développée et commercialisée directement par Apple.

Ces Conditions d'Utilisation sont spécifiques ou dérogatoires à celles prévues au Contrat de cartes de paiement que l'Utilisateur aura préalablement souscrit auprès de B Partner. Les dispositions des dites conditions non modifiées par les présentes continuent de produire pleinement leurs effets entre B Partner et l'utilisateur. Il est ainsi ici rappelé que toutes les opérations de paiements réalisées via la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont soumises aux dispositions du Contrat de cartes de paiement.

Les conditions de fonctionnement de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont détaillées dans les instructions et procédures émises par Apple et sous sa responsabilité et notamment dans les documents souscrits directement entre l'Utilisateur et Apple.

— Opérateur des services

Les Services sont exploités par la société B Partner SRL (ci-après " B Partner ") au capital de 50.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 1003965341, et dont le siège social est situé 161 Drève Richelle, 1410 Waterloo en Belgique.

B Partner opère en tant qu'agent pour la fourniture de services de paiement, via Paynovate SA/NV ("PAYNOVATE"), société en commandite de droit belge, dont le siège social est situé au 47 Cantersteen, 1000 Bruxelles, Belgique. En sa qualité d'Agent, B Partner est autorisée et enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 1003.965.341.

— Définitions

Appareils Apple compatibles : désigne la liste des Appareils Apple compatibles accessible sur le site Apple. Cette liste pourra être complétée ultérieurement par d'autres modèles d'Appareils Apple compatibles, ce dont l'Utilisateur sera informé par tous moyens.

Carte : désigne la carte de paiement initialement émise sous forme matérielle (carte physique) et qui est dématérialisée dans le cadre du Service, pour pouvoir être utilisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay.

Données de sécurité personnalisées : désignent ensemble le Code secret de déverrouillage associé à la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et le Dispositif de reconnaissance biométrique que l'Utilisateur a paramétré dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible à des fins d'authentification et de validation des paiements.

Code secret de déverrouillage : désigne le code de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Apple compatibles. Le code secret de déverrouillage est celui paramétré par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible.

Dispositif de reconnaissance biométrique : désigne la technologie paramétrable dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible par laquelle l'Utilisateur peut s'authentifier directement sur son Appareil Apple compatible par les données biométriques qu'il a enregistrées (empreinte digitale (ou « Touch ID ») ou biométrie faciale (« ou « Face ID ») et valider les paiements. Dans le cadre de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay, le dispositif de reconnaissance biométrique est utilisé par défaut s'il est disponible sur l'Appareil Apple compatible et s'il est paramétré au préalable par l'Utilisateur.



Service : désigne le service proposé par B Partner aux termes des présentes Conditions d'Utilisation permettant à l'Utilisateur d'enregistrer les données de sa Carte éligible et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et d'effectuer des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Apple compatible, en mode sans contact ou par internet (sous réserve de la disponibilité de ce canal), sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

Solution Apple Pay : désigne la fonctionnalité de paiement mobile développée par Apple et disponible sur les Appareils Apple compatibles, permettant à l'Utilisateur de régler, de façon rapide et dans un environnement sécurisé, des biens ou des prestations de services, au moyen de sa(ses) Carte(s) dématérialisée(s) dont les données ont été enregistrées par l'Utilisateur dans le Apple Wallet de son Appareil Apple compatible.

Utilisateur : le Client B Partner utilisant la Solution Apple Pay dans le cadre de la souscription des services de Compte de B Partner Premium, B Partner Premium Business, B Partner Prestige, et B Partner Prestige Business.

Apple Wallet (Portefeuille) : désigne l'application qui permet à l'Utilisateur de gérer et d'accéder à ses Cartes activées dans le cadre du Service, quel que soit le nombre d'Appareil Apple compatible de l'Utilisateur. Le fonctionnement du Portefeuille est sous la responsabilité d'Apple.

— Disponibilité du service

Le Service est disponible de deux manières :

1. « En proximité » lorsque l'Utilisateur dispose d'une Apple Watch
2. « In App » et sur Internet pour les gammes d'Appareils Apple compatibles tels que iPad, Mac et MacBook Pro.

— Acceptation

Les présentes CGU doivent être acceptées par tout Client souhaitant accéder aux Services sur l'ensemble de l'Application. La simple utilisation des Services par le Client implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU, qu'il s'engage dès lors à respecter.

Néanmoins, lors de l'utilisation des Services via le formulaire d'inscription, chaque Client en recevra copie par mail et devra apposer une signature électronique par le biais du prestataire de service choisi par B Partner. Cette signature électronique sera réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Client.

— Accessibilité au service

Les Services sont donc accessibles :

- A toute personne physique ayant la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes CGU. Une personne physique n'ayant pas la pleine capacité juridique ne peut accéder à l'Application et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal (Représentant du Titulaire) ;
- A toute personne morale (société, association, fondation) agissant par l'intermédiaire d'une personne physique ayant la capacité juridique de contracter au nom et pour le compte de la personne morale (représentant légal du titulaire du compte).

Lorsque le Client souscrit aux présentes CGU pour les besoins de tiers (y compris des personnes morales), il certifie sur l'honneur qu'il est habilité et dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour souscrire au Contrat et autoriser B Partner à lui fournir les Services.

En conséquence, le Client garantit pleinement B Partner contre toutes les conséquences d'éventuelles réclamations de tiers concernés (y compris des personnes morales) relatives à cette autorisation et/ou en cas de fraude de la part du Client.



— Description du service

Description

Le Service permet à l'Utilisateur d'enregistrer les données de sa Carte et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay, développée et commercialisée par Apple, disponible sur son Appareil Apple compatible afin de lui permettre de réaliser des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Apple compatible, ayant uniquement pour finalités de régler des achats de biens ou des prestations de services chez des commerçants ou prestataires de services :

- En proximité en mode sans contact (terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication), mode dit « de proximité »,
- Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :
- Par internet sur une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (« In App »),
- Sur le site de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay,
- Sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

L'Utilisateur peut enregistrer plusieurs Cartes dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et, dans ce cas, choisir la Carte qui sera utilisée par défaut pour réaliser le paiement.

L'Utilisateur reconnaît être averti que l'enregistrement des données et l'utilisation de toute carte en dehors des Cartes éligibles dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay au même titre que l'utilisation de modèles d'appareils mobiles autres que les Appareils Apple compatibles pour accéder à la Solution Technique de Paiement Apple Pay est interdite.

Les Opérations

Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen de sa Carte dématérialisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont des opérations de paiement par carte réalisées sous la marque CB apposée sur la Carte éligible et sont régies par les dispositions générales du Contrat de cartes de paiement conclu entre l'Utilisateur et B Partner. L'Utilisateur sera informé par tous moyens de la possibilité d'effectuer des paiements par carte sous la marque d'autre(s) Schéma(s) apposé(s) sur la Carte éligible.

— Accès et activation de services

Conditions d'accès au Service

L'accès au Service nécessite cumulativement :

- La connexion de l'Appareil Apple compatible au compte iCloud d'Apple de l'Utilisateur, selon les instructions et la procédure émises par Apple et sous la responsabilité de ce dernier, est un prérequis à l'ouverture du Service.

L'enregistrement par l'Utilisateur des données de sa Carte dans l'application « Apple Wallet » de l'Appareil Apple compatible iPhone ou depuis les « Réglages » des autres Appareil Apple compatibles soit en choisissant une Carte éligible dont il a déjà communiqué les données à Apple, soit en saisissant les données de sa Carte nécessaires à l'enregistrement, soit en utilisant l'appareil photo de son Appareil Apple compatible pour scanner les informations de la face recto de sa Carte et compléter les données manquantes.

Activation du Service.

Après vérification de la demande d'activation par B Partner, l'activation du Service est finalisée par l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation par l'Utilisateur.

Dans certains cas, la finalisation de l'activation du Service nécessitera l'authentification de l'Utilisateur par B Partner par l'envoi d'un code à usage unique par SMS au numéro de téléphone mobile fiabilisé communiqué par l'Utilisateur ou par toute autre méthode d'authentification forte mise en place par B Partner et acceptée par l'Utilisateur.

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur doit avoir communiqué à B Partner un numéro de téléphone mobile fiabilisé, lequel permettra, dans certains cas, son authentification par B Partner lors de l'activation du Service pour sa Carte.

Une fois les Conditions d'Utilisation acceptées par l'Utilisateur et dans certains cas, l'authentification de l'Utilisateur effectuée par B Partner, dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans la Solution Technique de Paiement Apple Pay, alors le Service est activé pour cette Carte et l'Utilisateur peut donc immédiatement l'utiliser. En cas de renouvellement de la Carte physique, à la suite de son expiration ou d'une mise en opposition, la nouvelle Carte sera automatiquement mise à jour dans le Apple Wallet de l'Utilisateur.



— Consentement

L'Utilisateur reconnaît avoir expressément pris connaissance et accepté les termes des présentes Conditions d'Utilisation. Le présent Service est souscrit à distance dès l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation. L'Utilisateur demande l'exécution immédiate du Service.

Les présentes Conditions d'Utilisation sont conclues au lieu où B Partner a élu domicile, à savoir à l'adresse de son siège social. Les présentes Conditions d'Utilisation sont accessibles en permanence depuis l'Appareil Apple compatible et sur le site internet : <https://b-partner.com/>

A tout moment, au cours de la relation contractuelle, l'Utilisateur peut demander à B Partner à recevoir les présentes conditions d'utilisation sur un support papier ou un autre support durable.

— Utilisation du Service pour le règlement d'achat chez des commerçants

Le Service peut être utilisés pour réaliser des opérations de paiements :

- En proximité en mode sans contact sur des terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication (« de proximité »),

Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :

- En paiement dans une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (« In App ») ou,
- En paiement sur le site internet de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay

Modalités d'utilisation

Les modalités d'utilisation, de fonctionnement de la Carte et d'exécution des opérations de paiement par carte de paiement (dont notamment celles relatives aux plafonds d'utilisation de la Carte, au consentement, à l'irrévocabilité, aux délais d'exécution, aux modalités de contestation et de remboursement) dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont celles indiquées dans les conditions générales du Contrat de cartes de paiement conclu entre B Partner et l'Utilisateur lesquelles prévoient l'utilisation dématérialisée de la carte de paiement.

Acceptation

L'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement par Carte dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay conformément aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement, soit par l'utilisation du Code secret de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Apple compatibles soit par le Dispositif de reconnaissance biométrique.

Opérations

Le montant des paiements effectués avec la Carte par le biais du Service est imputé sur le compte auquel la Carte est associée selon les dispositions générales du Contrat de cartes de paiement. Le montant détaillé (montant, commissions, taux de change) des opérations de paiement par Carte par le biais du Service, passées au débit du compte sur lequel fonctionne la Carte, figure sur le même relevé que les opérations de paiement par carte réalisées par l'Utilisateur en dehors du Service. Il appartient à l'Utilisateur de la Carte de vérifier la régularité des opérations de paiement par Carte réalisées par le biais du Service figurant sur le relevé d'opérations.

— Convention de preuve

Il est fixé entre les parties dans le cadre des présentes, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige dans le cadre du Service. Les dispositions qui suivent constituent la convention de preuve passée entre les parties.

Les parties acceptent qu'en cas de litige :

- Les éléments d'identification de l'Utilisateur dans le cadre du Service sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes, et feront preuve des données et des faits ainsi que des procédés d'authentification qu'ils expriment. L'Utilisateur reconnaît que les actions effectuées par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay lui seront imputées lorsque ses Données de sécurité personnalisées auront été activées et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui.
- Les dates certifiées électroniquement par horodatage sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes et feront preuve des données et des faits qu'elles contiennent.



Dans le cadre des opérations de traçabilité du Service, B PARTNER respecte les prescriptions légales applicables en matière de collecte des données de connexion, notamment celles prévues par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

— Blocage du Service

Modalités de blocage du Service à l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut demander à B Partner de suspendre temporairement l'utilisation de sa Carte dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay de tous les Appareils Apple compatibles, dans lesquels elle est enregistrée en appelant le service client B Partner. La Carte ne peut alors plus être utilisée dans les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay pendant la durée de la suspension jusqu'à ce que l'Utilisateur demande sa réactivation à B Partner selon les mêmes modalités.

Les équipes B Partner sont joignables

- Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au +33 1 82 83 06 80
- Par email sur l'adresse suivante support@b-partner.com

Lorsque l'Utilisateur fait une demande de blocage/d'opposition de sa Carte auprès de B Partner dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat de cartes de paiement, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service et est automatiquement supprimée de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay dans lesquelles elle est enregistrée.

L'Utilisateur peut supprimer à tout moment sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay directement à partir de son Appareil Apple compatible. Cette suppression entraîne la résiliation du Service dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » pour la Carte concernée.

En cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol de son Appareil Apple compatible, il appartient à l'Utilisateur de bloquer cet Appareil à partir du site Internet icloud.com/find mis à disposition par Apple. Le blocage de l'Appareil Apple compatible entraîne le blocage de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay disponibles sur cet Appareil et les Cartes qui y sont enregistrées ne peuvent plus être utilisées avec cet Appareil.

Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Apple compatible, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder B PARTNER aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage.

L'Utilisateur peut, dans cette hypothèse, demander à B Partner de supprimer sa Carte de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement mobile Apple Pay.

En cas de déconnexion

En cas de déconnexion de l'Appareil Apple compatible du compte iCloud de l'Utilisateur, de suppression du Code secret de déverrouillage ou si l'Appareil Apple compatible et/ou son système d'exploitation subissent des modifications non autorisées aux termes des accords de licence conclus entre l'Utilisateur et Apple, le Service peut être bloqué sur l'Appareil Apple compatible.

Modalités de blocage du Service à l'initiative de B Partner

Conformément aux dispositions générales du Contrat de cartes de paiement, B Partner peut procéder au blocage de la Carte. Dans cette hypothèse, la Carte ne peut plus être utilisée, pendant la durée du blocage, dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay dans lesquelles la Carte est enregistrée.

B Partner se réserve le droit de bloquer, tout ou partie du Service, pour la Carte sur tous les Appareils Apple compatibles, sans aucun préavis, s'il devait révéler des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse du Service.

— Responsabilité B Partner

La responsabilité de B Partner ne peut être retenue que dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement conclu entre B Partner et l'Utilisateur et/ou conformément à la législation en vigueur.



B Partner ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges ne relevant pas directement du champ d'application des présentes Conditions d'Utilisation. Sont ainsi notamment exclus les incidents et/ou litiges liés :

- à l'utilisation d'un Appareil Apple compatible ou au mauvais fonctionnement ou à une panne technique de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay,
- à un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) de l'Appareil Apple compatible utilisé par l'Utilisateur et des logiciels installés sur l'Appareil Apple compatible,
- au contrat conclu entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès Internet.

Concernant le Dispositif de reconnaissance biométrique, l'Utilisateur reconnaît être informé que :

- Cette fonction n'est pas mise en place par B Partner mais par Apple,
- La sécurité de cette fonction est assurée par Apple,
- Qu'il lui appartient de configurer/gérer cette fonction dans les paramètres de configuration de son Appareil Apple compatible dans la rubrique « Réglages ».

B Partner ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges liés à la sécurité du Dispositif de reconnaissance biométrique qui relève de la responsabilité d'Apple et/ou à la configuration/gestion de cette fonction paramétrable par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible.

— Responsabilité de l'Utilisateur

Les Données de sécurité personnalisées sont strictement confidentielles. Il est donc de la responsabilité de l'Utilisateur de les tenir secrets et de ne les communiquer à quiconque. L'Utilisateur s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, l'une quelconque de ses Données de sécurité personnalisées et, le cas échéant, assume l'entière responsabilité des conséquences de leur divulgation ou de leur utilisation par des tiers.

Il appartient notamment à l'Utilisateur de s'assurer que la conservation, la saisie et le paramétrage de ses Données de sécurité personnalisées soient effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité. L'utilisation de la Solution Apple Pay est strictement personnelle à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable de l'état sécuritaire de son téléphone mobile. En cas de cession de son téléphone mobile, l'Utilisateur est pleinement responsable de la suppression, préalablement à ladite cession, de sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay.

Conformément aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement, dès que l'Utilisateur a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Apple compatible ou de la Carte, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder B PARTNER aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage.

— Durée du contrat

Le Service est souscrit et les présentes Conditions Générales conclues pour une durée indéterminée, à partir de l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation.

— Résiliation du contrat

Le Service peut être résilié à tout moment par l'Utilisateur, sans préavis en :

- Supprimant sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple directement à partir de l'Appareil Apple compatible concerné ; ou

B Partner dispose de la faculté de résilier à tout moment le Service dans les conditions suivantes :

- pour quelle que raison que ce soit, sous réserve de l'envoi d'une notification à l'Utilisateur et du respect d'un préavis de 2 (deux) mois à compter de la date d'envoi de cette notification
- sans préavis :
 - En cas de non-respect des présentes Conditions d'Utilisation,
 - En cas de résiliation du Contrat de cartes de paiement,
 - En cas d'arrêt du Service.

La Carte est supprimée de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay disponible sur tous les Appareils Apple Pay compatibles sur lesquels la Carte est enregistrée. Seule la Carte dont la suppression est demandée par l'Utilisateur est impactée.



— Protection des données

L'Utilisateur déclare avoir été informé que ses données à caractère personnel seront traitées conformément à la Politique de Confidentialité B Partner disponible à l'URL : <https://b-partner.com/>

— Conditions financières

L'utilisation du Service est gratuite hors coûts facturés par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès Internet à la charge de l'Utilisateur.

— Modifications des conditions d'utilisation

B Partner se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation pour prendre en compte toute évolution technique ou sécuritaire, sans préavis et sans information préalable.

Toute autre modification des présentes Conditions d'Utilisation sera réalisée selon les dispositions prévues aux conditions générales du Contrat de cartes de paiement. Les modifications seront communiquées sur support papier ou sur tout autre support durable à l'Utilisateur **un (1) mois** avant leur date d'entrée en vigueur. L'absence de contestation notifiée à **B Partner** avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications. Dans le cas où l'Utilisateur n'accepte pas les modifications, il a le droit de résilier immédiatement et sans frais **le contrat d'utilisation**.

— Disponibilité du services

B Partner n'est pas tenu pour responsable en cas d'interruption du Service pour des raisons résultant de la force majeure, d'un cas fortuit ou d'un fait d'un tiers.

B Partner se réserve le droit de bloquer le Service pour des raisons de sécurité.

— Loi applicable

La loi applicable aux présentes Conditions d'Utilisation est la loi belge. Les tribunaux compétents sont les tribunaux belges. La langue utilisée dans le Contrat et pour toute communication effectuée en application des présentes est le français.

"Apple, Apple Pay, Apple Apple Wallet, Apple Watch, Face ID, iCloud, iPhone, iPad, Mac, MacBook, Touch ID are trademarks of Apple Inc., registered in the U.S. and other countries and regions"





Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Annexe 3 : Solution de paiement Google Pay

Version 1.3 du 24 mars 2024



— Dispositions générales

Le présent contrat d'utilisation Google Pay est conclu entre B Partner et le Client utilisant les services de Compte de B Partner Premium, B Partner Premium Business, B Partner Prestige, et B Partner Prestige Business.

— Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « Conditions d'Utilisation ») détaillent les conditions spécifiques d'utilisation de la carte de paiement de manière dématérialisée par un utilisateur (ci-après l'« Utilisateur ») par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay (ci-après la « Solution Google Pay ») développée et commercialisée directement par Google.

Ces Conditions d'Utilisation sont spécifiques ou dérogatoires à celles prévues au Contrat de cartes de paiement que l'Utilisateur aura préalablement souscrit auprès de B Partner. Les dispositions des dites conditions non modifiées par les présentes continuent de produire pleinement leurs effets entre B Partner et l'utilisateur. Il est ainsi ici rappelé que toutes les opérations de paiements réalisées via la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay sont soumises aux dispositions du Contrat de cartes de paiement.

Les conditions de fonctionnement de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay sont détaillées dans les instructions et procédures émises par Google et sous sa responsabilité et notamment dans les documents souscrits directement entre l'Utilisateur et Google.

— Opérateur des services

Les Services sont exploités par la société B Partner SRL (ci-après " B Partner ") au capital de 50.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 1003965341, et dont le siège social est situé 161 Drève Richelle, 1410 Waterloo en Belgique.

B Partner opère en tant qu'agent pour la fourniture de services de paiement, via Paynovate SA/NV ("PAYNOVATE"), société en commandite de droit belge, dont le siège social est situé au 47 Cantersteen, 1000 Bruxelles, Belgique. En sa qualité d'Agent, B Partner est autorisée et enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 1003.965.341.

— Définitions

Appareils Google compatibles : désigne la liste des Appareils Google compatibles accessible sur le site Google. Cette liste pourra être complétée ultérieurement par d'autres modèles d'Appareils Google compatibles, ce dont l'Utilisateur sera informé par tous moyens.

Carte : désigne la carte de paiement initialement émise sous forme matérielle (carte physique) et qui est dématérialisée dans le cadre du Service, pour pouvoir être utilisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay.

Données de sécurité personnalisées : désignent ensemble le Code secret de déverrouillage associé à la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay et le Dispositif de reconnaissance biométrique que l'Utilisateur a paramétré dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Google compatible à des fins d'authentification et de validation des paiements.

Code secret de déverrouillage : désigne le code de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Google compatibles. Le code secret de déverrouillage est celui paramétré par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Google compatible.

Dispositif de reconnaissance biométrique : désigne la technologie paramétrable dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Google compatible par laquelle l'Utilisateur peut s'authentifier directement sur son Appareil Google compatible par les données biométriques qu'il a enregistrées (empreinte digitale). Dans le cadre de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay, le dispositif de reconnaissance biométrique est utilisé par défaut s'il est disponible sur l'Appareil Google compatible et s'il est paramétré au préalable par l'Utilisateur.



Service : désigne le service proposé par B Partner aux termes des présentes Conditions d'Utilisation permettant à l'Utilisateur d'enregistrer les données de sa Carte éligible et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay et d'effectuer des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Google compatible, en mode sans contact ou par internet (sous réserve de la disponibilité de ce canal), sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

Solution Google Pay : désigne la fonctionnalité de paiement mobile développée par Google et disponible sur les Appareils Google compatibles, permettant à l'Utilisateur de régler, de façon rapide et dans un environnement sécurisé, des biens ou des prestations de services, au moyen de sa(ses) Carte(s) dématérialisée(s) dont les données ont été enregistrées par l'Utilisateur dans le Google Wallet de son Appareil Google compatible.

Utilisateur : le Client B Partner utilisant la Solution Google Pay dans le cadre de la souscription des services de Compte de B Partner Premium, B Partner Premium Business, B Partner Prestige, et B Partner Prestige Business.

Google Wallet (Portefeuille) : désigne l'application qui permet à l'Utilisateur de gérer et d'accéder à ses Cartes activées dans le cadre du Service, quel que soit le nombre d'Appareil Google compatible de l'Utilisateur. Le fonctionnement du Portefeuille est sous la responsabilité d'Google.

— Disponibilité du service

Le Service est disponible de deux manières :

3. « En proximité » lorsque l'Utilisateur dispose d'une Google Pixel Watch
4. « In App » et sur Internet pour les gammes d'Appareils Google compatibles

— Acceptation

Les présentes CGU doivent être acceptées par tout Client souhaitant accéder aux Services sur l'ensemble de l'Application. La simple utilisation des Services par le Client implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU, qu'il s'engage dès lors à respecter.

Néanmoins, lors de l'utilisation des Services via le formulaire d'inscription, chaque Client en recevra copie par mail et devra apposer une signature électronique par le biais du prestataire de service choisi par B Partner. Cette signature électronique sera réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Client.

— Accessibilité au service

Les Services sont donc accessibles :

- A toute personne physique ayant la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes CGU. Une personne physique n'ayant pas la pleine capacité juridique ne peut accéder à l'Application et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal (Représentant du Titulaire) ;
- A toute personne morale (société, association, fondation) agissant par l'intermédiaire d'une personne physique ayant la capacité juridique de contracter au nom et pour le compte de la personne morale (représentant légal du titulaire du compte).

Lorsque le Client souscrit aux présentes CGU pour les besoins de tiers (y compris des personnes morales), il certifie sur l'honneur qu'il est habilité et dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour souscrire au Contrat et autoriser B Partner à lui fournir les Services.

En conséquence, le Client garantit pleinement B Partner contre toutes les conséquences d'éventuelles réclamations de tiers concernés (y compris des personnes morales) relatives à cette autorisation et/ou en cas de fraude de la part du Client.



— Description du service

Description

Le Service permet à l'Utilisateur d'enregistrer les données de sa Carte et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay, développée et commercialisée par Google, disponible sur son Appareil Google compatible afin de lui permettre de réaliser des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Google compatible, ayant uniquement pour finalités de régler des achats de biens ou des prestations de services chez des commerçants ou prestataires de services :

- En proximité en mode sans contact (terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication), mode dit « de proximité »,
- Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :
- Par internet sur une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay (« In App »),
- Sur le site de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay, Sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

L'Utilisateur peut enregistrer plusieurs Cartes dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay et, dans ce cas, choisir la Carte qui sera utilisée par défaut pour réaliser le paiement.

L'Utilisateur reconnaît être averti que l'enregistrement des données et l'utilisation de toute carte en dehors des Cartes éligibles dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay au même titre que l'utilisation de modèles d'appareils mobiles autres que les Appareils Google compatibles pour accéder à la Solution Technique de Paiement Google Pay est interdite.

Les Opérations

Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen de sa Carte dématérialisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay sont des opérations de paiement par carte réalisées sous la marque CB apposée sur la Carte éligible et sont régies par les dispositions générales du Contrat de cartes de paiement conclu entre l'Utilisateur et B Partner. L'Utilisateur sera informé par tous moyens de la possibilité d'effectuer des paiements par carte sous la marque d'autre(s) Schéma(s) apposé(s) sur la Carte éligible.

— Accès et activation de services

Conditions d'accès au Service

L'accès au Service nécessite cumulativement :

- La connexion de l'Appareil Google compatible au compte d'Google de l'Utilisateur, selon les instructions et la procédure émises par Google et sous la responsabilité de ce dernier, est un prérequis à l'ouverture du Service.

L'enregistrement par l'Utilisateur des données de sa Carte dans l'application « Google Wallet » de l'Appareil Google compatible Android ou depuis les « Réglages » des autres Appareil Google compatibles soit en choisissant une Carte éligible dont il a déjà communiqué les données à Google, soit en saisissant les données de sa Carte nécessaires à l'enregistrement, soit en utilisant l'appareil photo de son Appareil Google compatible pour scanner les informations de la face recto de sa Carte et compléter les données manquantes.

Activation du Services.

Après vérification de la demande d'activation par B Partner, l'activation du Service est finalisée par l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation par l'Utilisateur.

Dans certains cas, la finalisation de l'activation du Service nécessitera l'authentification de l'Utilisateur par B Partner par l'envoi d'un code à usage unique par SMS au numéro de téléphone mobile fiabilisé communiqué par l'Utilisateur ou par toute autre méthode d'authentification forte mise en place par B Partner et acceptée par l'Utilisateur. Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur doit avoir communiqué à B Partner un numéro de téléphone mobile fiabilisé, lequel permettra, dans certains cas, son authentification par B Partner lors de l'activation du Service pour sa Carte.

Une fois les Conditions d'Utilisation acceptées par l'Utilisateur et dans certains cas, l'authentification de l'Utilisateur effectuée par B Partner, dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans la Solution Technique de Paiement Google Pay, alors le Service est activé pour cette Carte et l'Utilisateur peut donc immédiatement l'utiliser.



En cas de renouvellement de la Carte physique, à la suite de son expiration ou d'une mise en opposition, la nouvelle Carte sera automatiquement mise à jour dans le Google Wallet de l'Utilisateur.

— Consentement

L'Utilisateur reconnaît avoir expressément pris connaissance et accepté les termes des présentes Conditions d'Utilisation. Le présent Service est souscrit à distance dès l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation. L'Utilisateur demande l'exécution immédiate du Service.

Les présentes Conditions d'Utilisation sont conclues au lieu où B Partner a élu domicile, à savoir à l'adresse de son siège social. Les présentes Conditions d'Utilisation sont accessibles en permanence depuis l'Appareil Google compatible et sur le site internet : <https://b-partner.com/>

A tout moment, au cours de la relation contractuelle, l'Utilisateur peut demander à B Partner à recevoir les présentes conditions d'utilisation sur un support papier ou un autre support durable.

— Utilisation du Service pour le règlement d'achat chez des commerçants

Le Service peut être utilisés pour réaliser des opérations de paiements :

- En proximité en mode sans contact sur des terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication (« de proximité »),

Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :

- En paiement dans une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay (« In App ») ou,
- En paiement sur le site internet de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay

Modalités d'utilisation

Les modalités d'utilisation, de fonctionnement de la Carte et d'exécution des opérations de paiement par carte de paiement (dont notamment celles relatives aux plafonds d'utilisation de la Carte, au consentement, à l'irrévocabilité, aux délais d'exécution, aux modalités de contestation et de remboursement) dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay sont celles indiquées dans les conditions générales du Contrat de cartes de paiement conclu entre B Partner et l'Utilisateur lesquelles prévoient l'utilisation dématérialisée de la carte de paiement.

Acceptation

L'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement par Carte dans la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay conformément aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement, soit par l'utilisation du Code secret de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Google compatibles soit par le Dispositif de reconnaissance biométrique.

Opérations

Le montant des paiements effectués avec la Carte par le biais du Service est imputé sur le compte auquel la Carte est associée selon les dispositions générales du Contrat de cartes de paiement.

Le montant détaillé (montant, commissions, taux de change) des opérations de paiement par Carte par le biais du Service, passées au débit du compte sur lequel fonctionne la Carte, figure sur le même relevé que les opérations de paiement par carte réalisées par l'Utilisateur en dehors du Service. Il appartient à l'Utilisateur de la Carte de vérifier la régularité des opérations de paiement par Carte réalisées par le biais du Service figurant sur le relevé d'opérations.

— Convention de preuve

Il est fixé entre les parties dans le cadre des présentes, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige dans le cadre du Service. Les dispositions qui suivent constituent la convention de preuve passée entre les parties.



Les parties acceptent qu'en cas de litige :

- Les éléments d'identification de l'Utilisateur dans le cadre du Service sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes, et feront preuve des données et des faits ainsi que des procédés d'authentification qu'ils expriment. L'Utilisateur reconnaît que les actions effectuées par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay lui seront imputées lorsque ses Données de sécurité personnalisées auront été activées et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui.
- Les dates certifiées électroniquement par horodatage sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes et feront preuve des données et des faits qu'elles contiennent.

Dans le cadre des opérations de traçabilité du Service, B PARTNER respecte les prescriptions légales applicables en matière de collecte des données de connexion, notamment celles prévues par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

— Blocage du Service

Modalités de blocage du Service à l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut demander à B Partner de suspendre temporairement l'utilisation de sa Carte dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay de tous les Appareils Google compatibles, dans lesquels elle est enregistrée en appelant le service client B Partner. La Carte ne peut alors plus être utilisée dans les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay pendant la durée de la suspension jusqu'à ce que l'Utilisateur demande sa réactivation à B Partner selon les mêmes modalités.

Les équipes B Partner sont joignables

- 9 Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au +33 1 82 83 06 80
- 10 Par email sur l'adresse suivante support@b-partner.com

Lorsque l'Utilisateur fait une demande de blocage/d'opposition de sa Carte auprès de B Partner dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat de cartes de paiement, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service et est automatiquement supprimée de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay dans lesquelles elle est enregistrée.

L'Utilisateur peut supprimer à tout moment sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay directement à partir de son Appareil Google compatible. Cette suppression entraîne la résiliation du Service dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » pour la Carte concernée.

En cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol de son Appareil Google compatible, il appartient à l'Utilisateur de bloquer cet Appareil. Le blocage de l'Appareil Google compatible entraîne le blocage de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay disponibles sur cet Appareil et les Cartes qui y sont enregistrées ne peuvent plus être utilisées avec cet Appareil.

Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Google compatible, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder B PARTNER aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage. L'Utilisateur peut, dans cette hypothèse, demander à B Partner de supprimer sa Carte de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement mobile Google Pay.

En cas de déconnexion

En cas de déconnexion de l'Appareil Google de l'Utilisateur, de suppression du Code secret de déverrouillage ou si l'Appareil Google compatible et/son système d'exploitation subissent des modifications non autorisées aux termes des accords de licence conclus entre l'Utilisateur et Google, le Service peut être bloqué sur l'Appareil Google compatible.

Modalités de blocage du Service à l'initiative de B Partner

Conformément aux dispositions générales du Contrat de cartes de paiement, B Partner peut procéder au blocage de la Carte. Dans cette hypothèse, la Carte ne peut plus être utilisée, pendant la durée du blocage, dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay dans lesquelles la Carte est enregistrée.



B Partner se réserve le droit de bloquer, tout ou partie du Service, pour la Carte sur tous les Appareils Google compatibles, sans aucun préavis, s'il devait révéler des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse du Service.

— Responsabilité B Partner

La responsabilité de B Partner ne peut être retenue que dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement conclu entre B Partner et l'Utilisateur et/ou conformément à la législation en vigueur.

B Partner ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges ne relevant pas directement du champ d'application des présentes Conditions d'Utilisation. Sont ainsi notamment exclus les incidents et/ou litiges liés :

- à l'utilisation d'un Appareil Google compatible ou au mauvais fonctionnement ou à une panne technique de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay,
- à un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) de l'Appareil Google compatible utilisé par l'Utilisateur et des logiciels installés sur l'Appareil Google compatible,
- au contrat conclu entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès Internet.

Concernant le Dispositif de reconnaissance biométrique, l'Utilisateur reconnaît être informé que :

- Cette fonction n'est pas mise en place par B Partner mais par Google,
- La sécurité de cette fonction est assurée par Google,
- Qu'il lui appartient de configurer/gérer cette fonction dans les paramètres de configuration de son Appareil Google compatible dans la rubrique « Réglages ».

B Partner ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges liés à la sécurité du Dispositif de reconnaissance biométrique qui relève de la responsabilité d'Google et/ou à la configuration/gestion de cette fonction paramétrable par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Google compatible.

— Responsabilité de l'Utilisateur

Les Données de sécurité personnalisées sont strictement confidentielles. Il est donc de la responsabilité de l'Utilisateur de les tenir secrets et de ne les communiquer à quiconque. L'Utilisateur s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, l'une quelconque de ses Données de sécurité personnalisées et, le cas échéant, assume l'entière responsabilité des conséquences de leur divulgation ou de leur utilisation par des tiers.

Il appartient notamment à l'Utilisateur de s'assurer que la conservation, la saisie et le paramétrage de ses Données de sécurité personnalisées soient effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité. L'utilisation de la Solution Google Pay est strictement personnelle à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable de l'état sécuritaire de son téléphone mobile. En cas de cession de son téléphone mobile, l'Utilisateur est pleinement responsable de la suppression, préalablement à ladite cession, de sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay.

Conformément aux conditions générales du Contrat de Cartes de paiement, dès que l'Utilisateur a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Google compatible ou de la Carte, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder B PARTNER aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage.

— Durée du contrat

Le Service est souscrit et les présentes Conditions Générales conclues pour une durée indéterminée, à partir de l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation.



— Résiliation du contrat

Le Service peut être résilié à tout moment par l'Utilisateur, sans préavis en :

- Supprimant sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Google directement à partir de l'Appareil Google compatible concerné ;

B Partner dispose de la faculté de résilier à tout moment le Service dans les conditions suivantes :

- pour quelle que raison que ce soit, sous réserve de l'envoi d'une notification à l'Utilisateur et du respect d'un préavis de 2 (deux) mois à compter de la date d'envoi de cette notification
- sans préavis :
 - En cas de non-respect des présentes Conditions d'Utilisation,
 - En cas de résiliation du Contrat de cartes de paiement,
 - En cas d'arrêt du Service.

La Carte est supprimée de la Solution Technique de Paiement Mobile Google Pay disponible sur tous les Appareils Google Pay compatibles sur lesquels la Carte est enregistrée. Seule la Carte dont la suppression est demandée par l'Utilisateur est impactée.

— Protection des données

L'Utilisateur déclare avoir été informé que ses données à caractère personnel seront traitées conformément à la Politique de Confidentialité B Partner disponible à l'URL : <https://b-partner.com/>

— Conditions financières

L'utilisation du Service est gratuite hors coûts facturés par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès Internet à la charge de l'Utilisateur.

— Modifications des conditions d'utilisation

B Partner se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation pour prendre en compte toute évolution technique ou sécuritaire, sans préavis et sans information préalable.

Toute autre modification des présentes Conditions d'Utilisation sera réalisée selon les dispositions prévues aux conditions générales du Contrat de cartes de paiement. Les modifications seront communiquées sur support papier ou sur tout autre support durable à l'Utilisateur **un (1) mois** avant leur date d'entrée en vigueur. L'absence de contestation notifiée à **B Partner** avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications. Dans le cas où l'Utilisateur n'accepte pas les modifications, il a le droit de résilier immédiatement et sans frais **le contrat d'utilisation**.

— Disponibilité du services

B Partner n'est pas tenu pour responsable en cas d'interruption du Service pour des raisons résultant de la force majeure, d'un cas fortuit ou d'un fait d'un tiers.

B Partner se réserve le droit de bloquer le Service pour des raisons de sécurité.

— Loi applicable

La loi applicable aux présentes Conditions d'Utilisation est la loi belge. Les tribunaux compétents sont les tribunaux belges. La langue utilisée dans le Contrat et pour toute communication effectuée en application des présentes est le français.

"Google, Google Pay, Google Wallet, Google Pixel Watch are trademarks are trademarks of Google LLC"





Conditions Générales d'Utilisation [CGU] :

Annexe 4 : B Partner Invest, Placements & Epargne

Version du 06 Juin 2025



— Préambule

La présente Annexe est complémentaire aux Conditions Générales d'Utilisation [CGU] du compte de paiement B Partner. Le Client veillera à toujours se référer à ce dernier afin de compléter sa compréhension du fonctionnement global du compte, de ses Services et ses fonctionnalités.

Le Client notera que la présente annexe fait foi, et prévaut en cas de contradiction avec les CGU sur l'objet cité ci-dessous.

— Objet et application

L'Annexe 4, présente dans le détail la fonctionnalité du produit B Partner Invest, services de placements et d'épargne.

Ce service est mis à disposition par B Partner via son Partenaire, à l'ensemble de ses clients ayant souscrit un compte de paiement B Partner et en règle de paiement de l'abonnement de compte.

— Définition

Se référer au document Conditions Générales d'Utilisation du compte de paiement B Partner pour prendre connaissance des définitions applicables à ce document et en général.

En complément, dans ce document

- **Placement ou Epargner** : Somme investie à moyen/long terme
- **The Kingdom Bank** : désigne The Kingdom Bank Payments Commonwealth de la Dominique, la société intermédiaire du Service
- **Partenaire** : désigne The Kingdom Bank, la société intermédiaire du Service
- **Ordre** : une demande de paiement
- **Service** : il s'agit ici de la fonctionnalité de placement ou d'épargne
- **Institution financière** : désigne Goldman Sachs, la société qui détient les fonds et opère les ordres de placements et d'épargne

— À propos de The Kingdom Bank

The Kingdom Bank Payments Commonwealth de la Dominique, est le Partenaire commercial de B Partner, et la société qui fournit l'accès technique au Service.

The Kingdom Bank est enregistré sous le numéro d'immatriculation 3159 en vertu de la loi vertu de la loi du Commonwealth. Son siège social est : First Floor, 43 Great George Street, Roseau, Commonwealth de Dominique, Post Code : 00109-8000.

Pour en savoir plus le Client peut consulter le site web du Partenaire : <https://www.thekingdombank.com/>

— Accès au service

Pour accéder au service, le Client devra détenir un compte lié à B Partner. Les produits d'épargne sont disponibles directement depuis l'Application B Partner Web ou Mobile. Il n'y a pas de frais supplémentaires liés à la souscription ces produits de placement et d'épargne.



Le Service offre la possibilité de déposer des fonds, de percevoir des intérêts et d'accéder à d'autres services financiers associés à des produits de placements et épargnes, tels que définis par l'accord commercial entre le Partenaire et B Partner.

— Résiliation du Service

Le Client peut décider à tout moment de ne plus utiliser le Service via l'Application Web ou Mobile B Partner, en contactant un conseiller B Partner, ou encore en par écrit à l'adresse mail support@b-partner.com.

La clôture des placements ou épargnes en cours, avant leurs termes peut engendrer des frais. Le Client reconnaît qu'il perdra les intérêt déjà cumulés mais non payés.

— Restitution des fonds et paiement des intérêts

Une fois le placement ou l'épargne arrivé à terme, les fonds et les intérêts capitalisés seront restitués sur le compte B Partner du Client dans les conditions suivantes

- Si la date de règlement tombe un jour de semaine, les fonds seront disponibles le jour ouvré suivant ;
- Si la date de règlement tombe un jour férié, les fonds seront disponibles le jour ouvré suivant ;
- Si la date de règlement tombe un vendredi, les fonds seront disponibles le lundi suivant.

— Dépôt minimum et solde admissible

Le dépôt minimum et le solde admissible requis pour l'ouverture et le fonctionnement du compte d'épargne en monnaie fiduciaire sont les suivants :

- Pour l'épargne libellée en euro, un dépôt minimum de 5 000 EUR
- Pour l'épargne libellée en pound, un dépôt minimum de 5 000 GBP
- Pour l'épargne libellée en dollar, un dépôt minimum de 5 000 USD

Le solde maximal cumulé des placements et épargne est limité à 1 000 000 pour les placements en EUR, GBP ou USD.

— Taux d'intérêt annualisé

Les taux d'intérêt sur ces produits d'épargne sont indiqués ci-dessous. L'objectif visé est de maximiser le revenu courant par le biais d'un portefeuille d'instruments du marché monétaire à court terme de haute qualité.

Le Client peut bénéficier de taux d'intérêt annuels compétitifs, en fonction de la devise et de la durée choisies.

Placement	Devise	Mim	Durée en jour	Taux d'intérêts annualisé* *Avant impôts et frais
BP INVEST EURO 32	EUR	5.000 EUR	32	2,50 %
BP INVEST EURO 90	EUR	5.000 EUR	90	3,00 %
BP INVEST EURO 180	EUR	5.000 EUR	180	3,50 %
BP INVEST EURO 365	EUR	5.000 EUR	365	4,00 %
BP INVEST USD 90	USD	5.000 USD	90	2,50 %
BP INVEST USD 180	USD	5.000 USD	180	3,00 %
BP INVEST USD 365	USD	5.000 USD	365	3,50 %
BP INVEST GBP 90	GBP	5.000 GBP	90	4,50 %
BP INVEST GBP 180	GBP	5.000 GBP	180	5,00 %



BP INVEST GBP 365	GBP	5.000 GBP	365	5,50 %
-------------------	-----	-----------	-----	--------

Veuillez noter que B Partner et/ou le Partenaire se réserve le droit de modifier ces taux à tout moment sans notification écrite préalable. Cette épargne est détenue auprès de Goldman Sachs Liquid, un fond réservé à cet égard. Les conditions de rémunération sont obtenues auprès de Goldman Sachs Asset Management

B Partner et/ou le Partenaire ne sont pas responsables des pertes, dommages ou responsabilités résultant d'actions ou d'omissions de tiers.

— Renouvellement et paiement

Les intérêts sont calculés quotidiennement et versés à la fin du terme, il n'y a pas de renouvellement automatique pour des placements et épargnes. Au terme le Client est donc crédité sur montant du capital plus les intérêts cumulés durant la période, moins les frais éventuels (exemple : frais de change si le client a souscrit à une placement en GPB ou USD via son compte B Partner libellé en euro).

— Retrait

Le Client est informé que les retraits prématurés peuvent entraîner des pénalités et la perte des intérêts courus. Il est recommandé de tenir compte de ces conséquences avant d'effectuer un retrait anticipé. En cas de doute, merci de contacter votre conseiller B Partner via l'adresse mail support@b-partner.com.

— Impôts

Si le Client est tenu de payer des impôts sur les intérêts perçus, B Partner ou le Partenaire n'apportera aucun conseil à cet égard. A aucun moment, B Partner ou le Partenaire ne collectera d'impôts pour le compte du Client, ni n'effectuera de paiements en son nom et nous ne fournirons pas de certificats fiscaux au Client.

B Partner fournira les informations sur les intérêts perçus afin que le Client puisse les déclarer auprès des autorités compétentes en tout autonomie.

— Amendements

B Partner et/ou le Partenaire se réservent le droit de modifier les conditions régissant le Service à tout moment.

Toute modification sera communiquée au Client à l'avance afin de garantir la transparence et la compréhension du Service. Si les modifications sont en faveur du Client, B Partner et/ou le Partenaire se réservent le droit d'appliquer ces changements immédiatement.

Sans communication du Client, ces changements sont supposés acceptés. Le Client pourra le cas contraire décider de ne plus utiliser le Service.

B Partner et/ou le Partenaire pourront modifier les présentes conditions générales pour les raisons suivantes :

- Simplifier la compréhension du Service pour le Client ;
- Refléter le fonctionnement des activités de B Partner (par exemple, si la fourniture d'un système financier ou d'une technologie change) ;
- Refléter les exigences légales ou réglementaires applicables;
- Refléter les changements dans le coût du Service;
- Changer le taux d'intérêt applicable aux placements et épargnes, qui sont dépendants de l'institution financière

Le Client reconnaît et accepte de se conformer en permanence à la législation applicable, aux exigences réglementaires et à tous les accords, y compris les conditions générales, conclus. En cas de non-respect et/ou de violation de ces conditions, l'accès au service de placement et d'épargne peut être clôturé.

B Partner et/ou le Partenaire se réserve le droit de modifier les limites de transaction, y compris les limites de retrait



et de transfert, en réponse à des changements de politique interne ou à des exigences réglementaires.

Le Client sera informé à l'avance de toute modification des restrictions de transaction. En de rares occasions l'accès au Service pourrait être interrompu afin de faciliter les changements techniques, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités ou d'assurer un fonctionnement plus harmonieux. Toute suspension sera aussi brève que possible.

— Cessation d'activité

B Partner et/ou le Partenaire se réservent le droit de résilier l'accès au Service, conformément aux dispositions de résiliation énoncées dans l'accord. Une fois que les conditions de placement et d'épargne ont débutées, celles-ci ne prendront fin que lorsque le Client, B Partner ou le Partenaire y mettra fin.

Le Service peut être résilié immédiatement si l'un des cas suivants se présente :

- Suspicion d'activité frauduleuse de la part du Client ;
- Le Client n'a pas fourni les informations nécessaires, ou les informations fournies sont considérées comme incorrecte ;
- Le Client a enfreint les présentes conditions générales de manière constante ou significative et le Client n'y a pas remédié dans un délai raisonnable après avoir été invité à le faire ;
- Le Client est décédé ;
- Le Client a été déclaré en faillite (ou équivalent) ;
- Il y a des raisons valables de croire que l'utilisation du Service par le Client pourrait ternir la réputation ou les affaires de B Partner ou de son Partenaire ;
- Si la loi l'exige ou une obligation réglementaire nous y oblige ;

Le Client a la possibilité de résilier les présentes conditions et son accès au Service en contactant un conseiller B Partner, ou par écrit à l'adresse mail support@b-partner.com.

En cas de retrait anticipé, des pénalités peuvent être appliquées.

— Cessation de la fourniture du compte d'épargne

Nous nous efforcerons de vous informer en cas de décision de ne plus offrir ce Service. En cas de résiliation des présentes conditions, tous vos placements et épargnes seront clôturés conformément aux conditions d'utilisation et les fonds seront retransférés sur votre compte B Partner.





Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Annexe 5 : Compte Multi-Devises Particulier

Version 1.0 du 01 septembre 2025



— Contexte

Le présent accord : Cet accord est conclu avec Frost Money Ltd, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de société : 12231881) dont le siège social est situé à "1st Floor, 15 Wellington Road, Eccles, Manchester, England, M30 0DR" (ci-après dénommée dans cet accord "Frost", "nous", "notre"). Nous sommes un établissement de monnaie électronique ("EMI") et sommes agréés par la Financial Conduct Authority en vertu des Electronic Money Regulations 2011 ("EMR 2011") (référence du registre 1020783) pour l'émission de monnaie électronique.

Notre relation avec B Partner SRL : En tant qu'IME, nous avons désigné B Partner SRL comme distributeur. Un distributeur est une société qui distribue et/ou rachète de la monnaie électronique pour le compte d'un IME, conformément au Règlement 33 des EMR. B PARTNER SRL n'est pas autorisée à fournir des services de paiement.

B PARTNER SRL agit exclusivement en tant que distributeur en vertu du Règlement 33 du RME 2011. Elle n'est pas autorisée à émettre de la monnaie électronique ou à fournir des services de paiement. Frost reste seul responsable de toutes les activités réglementées et des fonds des clients.

Keel Money Ltd (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 15668701) fournit des services de soutien non réglementés à Frost, y compris des activités de marketing, d'opérations commerciales et de vente. Keel ne participe à aucune activité réglementée, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission ou le rachat de monnaie électronique, l'initiation ou l'exécution de paiements, ou le traitement des fonds des clients. Tous les services réglementés en vertu des Electronic Money Regulations 2011 et des Payment Services Regulations 2017 sont fournis directement par Frost.

— Conditions convenues

1. NOS CONDITIONS

- 1.1 Interprétation du présent accord. Afin de comprendre facilement les termes du présent accord, veuillez d'abord vous référer à l'article 3 qui, entre autres, définit la signification des termes en majuscules utilisés dans le présent accord.
- 1.2 Pourquoi le lire ? Veuillez lire attentivement le présent contrat avant de l'accepter, car ses dispositions s'appliquent aux services que nous fournissons. Le contrat explique un grand nombre de vos responsabilités envers nous et de nos responsabilités envers vous, comment et quand le contrat peut être résilié et l'étendue de notre responsabilité envers vous. Si vous ne comprenez pas certains termes ou si vous ne souhaitez pas les accepter, veuillez nous contacter. Vous ne devez suivre les procédures d'ouverture de session et accepter les termes du présent accord que si vous acceptez d'être lié par cet accord.

2. INFORMATIONS NOUS CONCERNANT ET COMMENT NOUS CONTACTER

- 2.1. Qui sommes-nous ? Nous sommes Frost Money Ltd, un IME tel que décrit ci-dessus.
- 2.2. Les communications entre nous doivent se faire en anglais. Le présent accord est conclu en Angleterre et toutes les communications entre vous et nous se feront uniquement en anglais.
- 2.3. Comment nous contacter. Toutes les questions doivent être adressées à B Partner SRL. Vous pouvez contacter B Partner SRL en utilisant les coordonnées indiquées en bas de page du site web de B Partner SRL, ou au dos de votre carte (le cas échéant).
- 2.4. Comment nous pouvons vous contacter. Si nous devons vous contacter, nous le ferons comme suit : en premier lieu par l'intermédiaire de B Partner SRL, sauf en cas d'urgence. Si nous n'avons pas été en mesure de vous contacter par l'intermédiaire de B Partner SRL ou si la question est urgente, nous vous contacterons en vous écrivant à l'adresse électronique que vous avez fournie lorsque vous avez accepté le présent contrat ou en utilisant toutes les autres coordonnées que vous nous avez fournies ou que vous avez utilisées dans vos communications avec nous ou avec B Partner SRL.



2.5. Le terme "écrit" inclut les courriers électroniques. Lorsque nous utilisons les mots "écrit" ou "écrit" dans le présent contrat, cela inclut les courriers électroniques.

2.6. Certains des services que nous fournissons sont soumis au Règlement sur les services de paiement de 2017. Les règlements régissent la façon dont les paiements doivent être transmis et assurent la protection des clients des établissements de paiement agréés et des établissements de monnaie électronique. Frost est responsable de toutes les activités réglementées en vertu des réglementations applicables en matière de monnaie électronique et de services de paiement. B Partner SRL, agissant uniquement en tant que distributeur, n'est pas autorisée en vertu du Règlement sur les services de paiement 2017 à fournir des services de paiement et ne le fait pas.

3. INTERPRÉTATION

3.1. Les définitions énoncées dans la présente clause s'appliquent au présent contrat comme suit :

- "Accord" : le présent accord et la politique de confidentialité.
- "Consommateur" : une personne qui, en concluant le présent contrat, agit dans un but autre que commercial ou professionnel.
- "SIA" ou "Services d'information sur les comptes" : un service en ligne qui fournit des informations consolidées sur un ou plusieurs comptes de paiement détenus par un utilisateur de services de paiement auprès d'un ou plusieurs prestataires de services de paiement, tels que définis dans le Règlement sur les services de paiement de 2017.
- "Monnaie électronique" : valeur monétaire stockée électroniquement, telle que représentée par une créance à notre encontre.
- "PIS" ou "services d'initiation de paiement" : un service en ligne permettant d'initier un ordre de paiement à la demande de l'utilisateur de services de paiement pour un compte de paiement détenu auprès d'un autre prestataire de services de paiement, tel que défini dans le règlement sur les services de paiement de 2017.
- "Règlement" : le Règlement de 2017 sur les services de paiement (SI 2017 No. 752).
- "Service de paiement connexe" désigne un service de paiement (y compris le PIS) qui est directement lié à l'utilisation de la monnaie électronique détenue sur votre compte chez nous.
- "Compte sauvegardé" désigne le(s) compte(s) bancaire(s) nous appartenant, distinct(s) de nos propres comptes bancaires professionnels, sur lesquels nous recevrons de l'argent de votre part, ou en votre nom, en contrepartie de l'émission de monnaie électronique.
- "Services" : les services de compte de monnaie électronique.
- "Service de paiement non lié" : un service de paiement (y compris AIS et PIS) qui est fourni indépendamment des services de monnaie électronique fournis dans le cadre du présent accord et qui n'y est pas lié.

3.2. Les titres des clauses n'affectent pas l'interprétation du présent accord et les références aux clauses renvoient aux clauses du présent accord.

3.3. Toute expression suivant les termes y compris, notamment, par exemple ou toute expression similaire doit être interprétée comme une illustration et ne doit pas limiter le sens des mots, descriptions, définitions, phrases ou termes précédant ces termes.

3.4. À moins que le contexte ne s'y oppose, les mots au singulier incluent le pluriel et les mots au pluriel incluent le singulier.



3.5. Une référence à une loi ou à une disposition statutaire est une référence à cette loi ou disposition statutaire telle qu'amendée, étendue ou réadoptée de temps à autre, et la référence à une loi ou à une disposition statutaire inclut toute la législation subordonnée adoptée de temps à autre.

4. DURÉE DU CONTRAT ET DEVENIR CLIENT

4.1. Comment pouvez-vous accepter le présent contrat ? Vous pouvez accepter le présent contrat en cochant la case de la demande en ligne de B Partner SRL confirmant que vous l'acceptez, ou en confirmant d'une autre manière votre accord ou en profitant des Services.

4.2. Quand deviendrez-vous un de nos clients ? Vous serez lié par le présent contrat une fois que vous l'aurez accepté comme indiqué ci-dessus et le présent contrat restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément à ses conditions.

5. SERVICES

5.1. Dans le cadre des Services, nous vous émettrons de la Monnaie électronique après avoir reçu de l'argent de votre part ou de la part d'un tiers en votre nom, nous stockerons votre Monnaie électronique et nous échangerons de la Monnaie électronique sur votre instruction expresse et conformément au présent Contrat. Pour éviter toute ambiguïté, B Partner SRL ne manipule à aucun moment les fonds des clients et ne joue aucun rôle dans l'autorisation, l'initiation ou l'exécution des opérations de paiement. Les activités de B Partner SRL sont strictement limitées à la distribution et/ou au rachat de monnaie électronique, comme le permet le Règlement 33 des RME.

5.2. Nos services ne comprennent pas la fourniture de conseils. Nous n'offrons pas de conseils dans le cadre du présent contrat sur quelque sujet que ce soit, y compris (mais sans s'y limiter) les mérites ou l'absence de mérites de toute transaction en devise, sur la fiscalité ou les marchés.

5.3 Services de paiement non liés. Frost peut vous offrir des services d'information sur les comptes (AIS) et des services d'initiation de paiement (PIS) en tant que services de paiement non liés. Ces services sont : (a) fournis directement par Frost et non par l'intermédiaire de B Partner SRL ; (b) entièrement distincts et indépendants des services de monnaie électronique fournis dans le cadre du présent accord ; (c) non liés ou dépendants de votre détention de monnaie électronique chez nous ; (d) soumis à des conditions générales distinctes que vous devez accepter avant que nous puissions fournir ces services ; et (e) fournis dans le cadre des autorisations réglementaires distinctes de Frost pour les services de paiement.

Pour éviter toute ambiguïté, lorsque vous utilisez des services de paiement non liés, ceux-ci n'impliquent pas la détention, l'utilisation ou la gestion de votre monnaie électronique détenue chez nous dans le cadre du présent accord.

Exemples de SIA proposés en tant que services de paiement non liés : voir les soldes et les transactions de vos comptes bancaires externes dans notre application.

Exemples de SIP offerts en tant que services de paiement non liés : utiliser notre technologie pour payer les services publics de votre foyer directement à partir de votre compte bancaire.

5.4 Services de paiement connexes. En plus des services de paiement non liés, Frost peut également offrir des services d'initiation de paiement (PIS) en tant que service de paiement lié lorsque : (a) l'initiation de paiement est directement liée à des paiements provenant de votre compte de monnaie électronique détenu chez nous ; (b) vous demandez ou autorisez spécifiquement une telle initiation de paiement en relation avec votre monnaie électronique ; (c) le service facilite les paiements en utilisant la monnaie électronique sur votre compte ; et (d) des conditions supplémentaires spécifiques aux SIP connexes sont acceptées par vous.

Le PIS connexe reste un service de paiement réglementé fourni par Frost en vertu des Payment Services Regulations 2017, mais diffère du PIS non connexe en ce qu'il se connecte spécifiquement à votre Monnaie électronique détenue chez nous et en facilite l'utilisation.

5.5 Consentement et conditions supplémentaires. Qu'il s'agisse de Services de paiement non liés ou de Services de paiement liés : (a) vous devez fournir un consentement explicite avant que nous ne fournissions de tels services ; (b) vous devez accepter des conditions supplémentaires spécifiques au service ; (c) B Partner SRL n'est pas



impliquée dans la fourniture de ces services de paiement ; et (d) ces services de paiement sont soumis à des exigences réglementaires distinctes en vertu de la Réglementation des services de paiement 2017.

6. EMISSION DE MONNAIE ELECTRONIQUE EN VOTRE FAVEUR

6.1. Lorsque nous recevons de l'argent de votre part ou en votre nom, cet argent sera détenu par nous sur le compte sauvegardé concerné en échange de l'émission par nous de monnaie électronique à votre intention. Nous n'utiliserons pas vos fonds à d'autres fins et, dans le cas peu probable où nous deviendrions insolubles, votre argent électronique est protégé dans un établissement de crédit agréé au Royaume-Uni ou dans l'EEE ou à la Banque d'Angleterre.

6.2. Lorsque nous vous émettons de la monnaie électronique, le fait que nous détenions les fonds correspondant à la monnaie électronique n'est pas la même chose qu'une banque qui détiendrait votre argent, en ce sens que

(i) nous ne pouvons pas utiliser et n'utiliserons pas les fonds pour investir ou prêter à d'autres personnes ou entités ;

(ii) la monnaie électronique ne produira pas d'intérêts, et

(iii) la monnaie électronique n'est pas un dépôt et n'est donc pas couverte par le Financial Services Compensation Scheme, mais elle est détenue par nous et protégée sur le compte sauvegardé correspondant.

6.3. Vous pouvez détenir de la monnaie électronique et nous pouvons détenir les fonds correspondant à votre monnaie électronique indéfiniment. Toutefois, si nous détenons de l'argent électronique pour vous pendant plus de deux ans sans aucune activité sur le compte, nous ferons tout ce qui est raisonnablement possible pour vous contacter afin de racheter l'argent électronique et de vous restituer les fonds correspondants. Si nous ne parvenons pas à vous contacter, nous pouvons racheter la monnaie électronique et envoyer les fonds correspondants, déduction faite des frais encourus, sur le dernier compte bancaire connu dont nous disposons pour vous.

6.4. Nous n'acceptons aucune responsabilité dans le cas où vous envoyez de l'argent sur un compte incorrect.

6.5. Nous n'acceptons ni les espèces ni les chèques. Nous acceptons l'argent par le biais de diverses méthodes de transfert électronique de fonds sur notre compte bancaire, dont nous vous fournirons les détails sur demande.

7. LIMITATION GÉNÉRALE DE LA RESPONSABILITÉ

7.1. Lorsque nous et une autre personne (telle qu'un prestataire de services de paiement) sommes responsables à votre égard de la même question ou du même élément, vous acceptez que notre responsabilité à votre égard ne soit pas augmentée par toute limitation de responsabilité que vous avez convenue avec cette autre personne ou en raison de votre incapacité à récupérer auprès de cette autre personne au-delà de ce que notre responsabilité aurait été si une telle limitation n'avait pas été convenue et/ou si l'autre personne avait payé sa part.

7.2. Lorsque vous subissez une perte, une responsabilité, un coût ou une dépense (une "perte") pour laquelle nous serions autrement conjointement et solidairement ou conjointement responsables avec un ou plusieurs tiers, la mesure dans laquelle vous pouvez recouvrer cette perte auprès de nous (par opposition à des tiers) sera limitée de manière à être proportionnelle à l'ensemble de notre contribution à la faute globale pour cette perte, comme convenu entre toutes les parties concernées ou, en l'absence d'accord, comme déterminé par un tribunal de la juridiction compétente. Pour évaluer la contribution d'un tiers à la perte en question aux fins de la présente clause, il ne sera tenu compte d'aucune limite imposée ou convenue sur le montant de la responsabilité de ce tiers par un accord (y compris un accord de règlement) conclu avant ou après la survenance de la perte ou la survenance d'un autre événement.

7.3. Aucune disposition du présent contrat ne limite ou n'exclut notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence ou en cas de dommages ou de responsabilités encourus par



vous à la suite d'une fraude ou d'une déclaration frauduleuse de notre part ou dans la mesure où la responsabilité ne peut être exclue ou limitée en vertu de la législation applicable.

8. RÉCLAMATIONS

8.1. Si vous estimez que nous n'avons pas répondu à vos attentes dans le cadre de la prestation de nos Services, contactez en premier lieu la COMPAGNIE en utilisant l'adresse électronique de contact pour les plaintes EMAIL. Si la COMPAGNIE ne traite pas votre plainte de manière adéquate, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse **complaints@frost.app**.

8.2. Nous disposons de procédures internes pour traiter les plaintes de manière équitable et rapide, conformément aux exigences de la Financial Conduct Authority. Une copie de notre procédure de réclamation est disponible sur demande.

8.3. Si vous êtes un plaignant éligible, vous pouvez porter votre plainte devant le Financial Ombudsman Service si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse finale. Les critères d'éligibilité et les informations sur les procédures sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.financial-ombudsman.org.uk>. En outre, veuillez noter que les litiges peuvent être soumis pour résolution en ligne à la plateforme de résolution des litiges en ligne de la Commission européenne.

9. ÉTABLISSEMENT DE VOTRE IDENTITÉ

9.1. Pour se conformer aux exigences des règlements de 2017 sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le transfert de fonds (informations sur le payeur), de la loi de 2002 sur les produits du crime et des règlements de l'UE sur les virements électroniques (règlement (UE) 2015/847) et des règlements connexes, il peut être nécessaire d'obtenir de vous, et de conserver, la preuve de votre identité personnelle (ou des directeurs ou partenaires de votre entreprise et/ou de vos bénéficiaires effectifs ultimes) dans nos dossiers de temps à autre. Si des preuves satisfaisantes ne nous sont pas fournies rapidement, nous ne pourrions pas accepter vos instructions.

9.2. Nous pouvons consigner le contenu et les résultats de toute recherche que nous effectuons sur vous (ou sur les directeurs, partenaires ou actionnaires de votre entreprise) conformément à toutes les lois en vigueur et applicables. Vous reconnaissez que le fait que nous procédions à une vérification électronique ou, le cas échéant, à une vérification par une agence de référence de crédit, laissera une empreinte sur l'historique de crédit de la personne ou de l'entité. Vous garantisiez que vous avez obtenu le consentement de chacun de ces dirigeants et actionnaires à la réalisation de ces vérifications.

9.3. Nous sommes tenus de signaler aux autorités réglementaires tout soupçon raisonnable concernant des activités sur les comptes électroniques. Cela peut affecter notre relation avec vous en ce qui concerne la confidentialité. Si nous sommes tenus, en vertu de la législation (y compris le Money Laundering, Terrorist Financing and Transfer of Funds (Information on the Payer) Regulations 2017 et le Proceeds of Crime Act 2002), de nous abstenir de communiquer avec vous et/ou de donner suite à vos instructions, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour les conséquences de cet empêchement.

10. RÉSILIATION

10.1. Quand pouvons-nous résilier ou suspendre le présent accord ?

a. Nous pouvons résilier le présent accord à tout moment :

- i. si vous ne respectez pas le présent contrat ; et/ou
- ii. si nous soupçonnons que vous utilisez les services à des fins illégales.

b. Nous pouvons suspendre ou résilier votre accès aux services si nous avons des motifs raisonnables de préoccupation concernant (i) la sécurité de votre (vos) compte(s), que vous nous ayez ou non informés d'une faille de sécurité ; et/ou (ii) la suspicion d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de votre (vos) compte(s).

c. Si B Partner nous notifie que son accord avec vous a pris fin, nous pouvons mettre fin à cet accord avec effet immédiat.

d. Si vous résiliez votre contrat avec la COMPAGNIE ou si ce contrat est résilié, nous pouvons résilier le présent contrat avec effet immédiat.



e. Si vous ne réglez pas intégralement le solde de votre relevé au cours de chaque période de 180 jours, nous pouvons résilier le présent contrat.

10.2. Quand pouvez-vous résilier le présent contrat ? Vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment et pour n'importe quelle raison en annulant votre contrat avec la COMPAGNIE. Nous pouvons vous contacter pour confirmer votre demande.

10.3. Effet de la résiliation. A la date de prise d'effet de la résiliation :

a. vous ne pourrez plus bénéficier des Services ;

b. nous rachèterons toute monnaie électronique que nous détenons pour vous et enverrons les fonds équivalents sur un compte bancaire à votre nom, sauf accord entre les deux parties, moins les sommes qui nous sont dues, le cas échéant.

10.4. Après la résiliation, vous pouvez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées dans la clause 2.3 pour racheter toute monnaie électronique que vous détenez encore chez nous.

11. CONFIDENTIALITÉ

11.1. Nous nous engageons à ne jamais divulguer à qui que ce soit vos informations confidentielles, sauf dans les circonstances suivantes :

a. à nos employés, dirigeants, représentants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations dans le cadre de l'exercice de nos droits ou de l'exécution de nos obligations en vertu du présent accord ou en relation avec celui-ci. Nous veillerons à ce que nos employés, dirigeants, représentants ou conseillers auxquels nous divulguons vos informations confidentielles se conforment à la présente clause ; et

b. si la loi, un tribunal compétent ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire l'exige.

12. DONNÉES

12.1. Comment nous pouvons utiliser vos informations personnelles. Nous n'utiliserons vos informations personnelles que de la manière décrite dans notre politique de confidentialité, qui peut être consultée à l'adresse <https://frost.app/privacy-policy>.

13. GÉNÉRALITÉS

13.1. Enregistrement des conversations téléphoniques. Nous pouvons enregistrer des conversations téléphoniques avec ou sans l'utilisation d'une tonalité d'avertissement et nous pouvons utiliser ces enregistrements comme preuve dans un but particulier ou en relation avec des litiges, ainsi que pour notre programme de formation et de contrôle de la qualité en cours. Nous pouvons également conserver un enregistrement de tous les courriers électroniques que nous envoyons ou qui nous sont adressés. Tous ces enregistrements seront conservés à notre entière discrétion et sont notre propriété et peuvent être utilisés par nous en cas de litige. Nous ne garantissons pas que nous conserverons ces enregistrements ni que nous serons en mesure de les mettre à votre disposition. Vous consentez à l'utilisation et à l'admissibilité de tout enregistrement de ce type en tant que preuve dans le cadre d'un litige ou d'un litige anticipé entre les parties en rapport avec les transactions entre les parties.

13.2. Garantir la force exécutoire du présent accord. Pour qu'un contrat soit légalement exécutoire, il doit y avoir une offre, une acceptation et une contrepartie. Le présent accord constitue notre offre de mettre les services à votre disposition et le fait que vous acceptiez le présent accord constitue votre acceptation de cette offre. Afin de garantir que le présent contrat est juridiquement contraignant, vous vous engagez, lorsque vous devenez client, à nous verser la somme d'une livre sterling, sur demande de notre part, à titre de contrepartie.

13.3. Même si nous tardons à faire appliquer le présent contrat, nous pouvons toujours le faire appliquer plus tard. Si nous n'insistons pas immédiatement pour que vous fassiez ce que vous êtes tenu de faire en vertu du présent contrat, ou si nous tardons à prendre des mesures à votre encontre en cas de violation du présent contrat, cela ne signifie pas que vous n'êtes pas tenu de faire ces choses et cela ne nous empêchera pas de prendre des mesures à votre encontre à une date ultérieure.

13.4. Que se passe-t-il en cas d'imprévu ? Nous ne serons pas responsables envers vous en vertu du présent contrat si nous sommes empêchés ou retardés dans l'exécution de nos obligations en vertu du présent contrat, ou dans



l'exercice de nos activités, en raison d'actes, d'événements, d'omissions ou d'accidents échappant à notre contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, les grèves, les lock-out ou autres conflits sociaux (qu'ils nous impliquent ou qu'ils impliquent une autre partie), la défaillance d'un service public ou d'un réseau de transport ou de télécommunications, un cas de force majeure, une guerre, une émeute, des troubles civils, des dommages malveillants, le respect d'une loi ou d'une ordonnance, d'une règle, d'un règlement ou d'une directive gouvernementale, un accident, une panne d'usine ou de machine, un incendie, une inondation, une tempête ou la défaillance de nos sous-traitants, à condition que vous soyez informé d'un tel événement et de sa durée prévisible.

13.5. Si un tribunal estime qu'une partie du présent contrat est illégale, le reste restera en vigueur. Chacune des clauses et sous-clauses du présent accord fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une d'entre elles est illégale, les autres clauses et sous-clauses resteront pleinement en vigueur.

13.6. Nous ne sommes pas partenaires et aucun de nous ne peut agir en tant qu'agent de l'autre. Aucune disposition du présent accord n'est destinée à créer un partenariat ou une coentreprise entre vous et nous, ni à autoriser l'une des parties à agir en tant qu'agent de l'autre, et aucune des parties n'a le pouvoir d'agir au nom ou pour le compte de l'autre ou de l'engager de quelque manière que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, la formulation d'une déclaration ou d'une garantie, la prise en charge d'une obligation ou d'une responsabilité et l'exercice d'un droit ou d'un pouvoir quelconque).

13.7. Nous pouvons apporter des modifications au présent accord. Nous avons le droit d'apporter au présent contrat, par l'intermédiaire de B Partner SRL, les modifications nécessaires pour se conformer aux lois et règlements applicables à l'exécution de nos obligations en vertu du présent contrat, lorsque ces lois et règlements sont mis en œuvre et/ou modifiés après la date du présent contrat. De tels amendements peuvent être apportés à tout moment, moyennant un préavis aussi long que possible, et prendront effet après un tel préavis, le cas échéant. Si vous vous opposez aux modifications proposées, vous avez le droit de résilier le présent accord sans frais avant la date proposée par nous pour l'entrée en vigueur des modifications. Vous serez réputé avoir accepté les modifications proposées si vous ne nous notifiez pas et ne résiliez pas le présent accord avant la date proposée par nous pour l'entrée en vigueur des modifications. En l'absence d'objection de votre part, ces modifications prendront effet à compter de la date que nous aurons indiquée, mais elles ne pourront pas affecter les droits ou obligations déjà nés et ne seront pas rétroactives.

13.8. Que se passe-t-il si vous êtes notre client conjointement avec une autre personne ? Si vous êtes deux personnes ou plus, chacune d'entre elles sera conjointement et solidairement responsable à notre égard de toutes les obligations contenues dans le présent contrat.

13.9. Pouvez-vous obtenir une copie du présent contrat ou des informations complémentaires ? Vous pouvez demander et nous vous fournirons une copie du présent accord et toute information mentionnée à l'annexe 4 du règlement (le cas échéant) à tout moment avant la résiliation du présent accord.

13.10. Nous pouvons transférer le présent accord à quelqu'un d'autre. Nous pouvons transférer nos droits et obligations au titre du présent accord à une autre organisation sans votre consentement. Dans ce cas, nous vous en informerons toujours par écrit et nous veillerons à ce que le transfert n'affecte pas vos droits en vertu du présent accord.

13.11. Vous devez obtenir notre consentement pour transférer vos droits à quelqu'un d'autre (sauf que vous pouvez toujours transférer notre garantie). Vous ne pouvez transférer vos droits ou vos obligations au titre du présent contrat à une autre personne que si nous y consentons par écrit.

13.12. Personne d'autre n'a de droits en vertu du présent contrat. Le présent contrat est conclu entre vous et nous. Aucune autre personne n'a le droit de faire appliquer l'une quelconque de ses dispositions.

13.13. Quelles lois s'appliquent au présent contrat et où vous pouvez intenter une action en justice. Le présent accord et tout litige ou toute réclamation découlant du présent accord, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis par le droit anglais et interprétés conformément à celui-ci. Vous acceptez irrévocablement que les tribunaux d'Angleterre soient exclusivement compétents pour régler tout litige, toute réclamation ou toute autre question découlant du présent accord ou de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou les réclamations non contractuels).





Conditions Générales d'Utilisation [CGU]

Annexe 6 : Compte Multi-Devises Professionnel

Version du 01 septembre 2025



— Contexte

Cet accord : Cet accord est conclu avec Frost Money Ltd, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de société : 12231881) dont le siège social est situé à "1st Floor, 15 Wellington Road, Eccles, Manchester, England, M30 0DR" (ci-après dénommée dans cet accord "Frost", "nous", "notre"). Nous sommes un établissement de monnaie électronique ("EMI") et sommes agréés par la Financial Conduct Authority en vertu des Electronic Money Regulations 2011 ("EMR 2011") (référence du registre 1020783) pour l'émission de monnaie électronique.

Notre relation avec B Partner SRL : En tant qu'IME, nous avons désigné B Partner SRL comme distributeur. Un distributeur est une société qui distribue et/ou rachète de la monnaie électronique pour le compte d'un IME, conformément au Règlement 33 des EMR. B PARTNER SRL n'est pas autorisée à fournir des services de paiement.

B PARTNER SRL agit exclusivement en tant que distributeur en vertu du Règlement 33 du RME 2011. Elle n'est pas autorisée à émettre de la monnaie électronique ou à fournir des services de paiement. Frost reste seul responsable de toutes les activités réglementées et des fonds des clients.

Keel Money Ltd (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 15668701) fournit des services de soutien non réglementés à Frost, y compris des activités de marketing, d'opérations commerciales et de vente. Keel ne participe à aucune activité réglementée, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission ou le rachat de monnaie électronique, l'initiation ou l'exécution de paiements, ou le traitement des fonds des clients. Tous les services réglementés en vertu des Electronic Money Regulations 2011 et des Payment Services Regulations 2017 sont fournis directement par Frost.

— Conditions convenues

1. NOS CONDITIONS

1.1. Interprétation du présent accord. Afin de comprendre facilement les termes du présent accord, veuillez d'abord vous référer à l'article 3 qui, entre autres, définit la signification des termes en majuscules utilisés dans le présent accord.

1.2. Pourquoi le lire ? Veuillez lire attentivement le présent contrat avant de l'accepter, car ses dispositions s'appliquent aux services que nous fournissons. Le contrat explique un grand nombre de vos responsabilités envers nous et de nos responsabilités envers vous, comment et quand le contrat peut être résilié et l'étendue de notre responsabilité envers vous. Si vous ne comprenez pas certains termes ou si vous ne souhaitez pas les accepter, veuillez nous contacter. Vous ne devez suivre les procédures d'ouverture de session et accepter les conditions du présent accord que si vous acceptez d'être lié par cet accord.

1.3 Êtes-vous une micro-entreprise, une association caritative ou un consommateur ? Pour éviter toute ambiguïté, les présentes conditions générales ne sont pas destinées aux micro-entreprises, aux organisations caritatives ou aux consommateurs (personnes agissant dans un but autre qu'un commerce, une entreprise ou une profession).

2. INFORMATIONS NOUS CONCERNANT ET COMMENT NOUS CONTACTER

2.1. Qui sommes-nous ? Nous sommes Frost Money Ltd, un IME tel que décrit ci-dessus.

2.2. Les communications entre nous doivent se faire en anglais. Le présent accord est conclu en Angleterre et toutes les communications entre vous et nous se feront uniquement en anglais.

2.3. Comment nous contacter. Toutes les questions doivent être adressées à B Partner SRL. Vous pouvez contacter B Partner SRL en utilisant les coordonnées indiquées en bas de page du site web de B Partner SRL, ou au dos de votre carte (le cas échéant).

2.4. Comment nous pouvons vous contacter. Si nous devons vous contacter, nous le ferons comme suit : en premier lieu par l'intermédiaire de B Partner SRL, sauf en cas d'urgence. Si nous n'avons pas été en mesure de vous contacter par l'intermédiaire de B Partner SRL ou si la question est urgente, nous vous contacterons en vous écrivant à l'adresse ou aux adresses électroniques que vous avez fournies lorsque vous avez accepté le présent contrat ou en utilisant toutes les autres coordonnées que vous nous avez fournies ou que vous avez utilisées dans vos communications avec nous ou avec B Partner SRL.



2.5. Le terme "écrit" inclut les courriers électroniques. Lorsque nous utilisons les mots "écrit" ou "écrit" dans le présent contrat, cela inclut les courriers électroniques.

2.6. Certains des services que nous fournissons sont soumis au Règlement sur les services de paiement de 2017. Les règlements régissent la façon dont les paiements doivent être transmis et assurent la protection des clients des établissements de paiement agréés et des établissements de monnaie électronique. Frost est responsable de toutes les activités réglementées en vertu des réglementations applicables en matière de monnaie électronique et de services de paiement. B Partner SRL, agissant uniquement en tant que distributeur, n'est pas autorisée en vertu du Règlement sur les services de paiement 2017 à fournir des services de paiement et ne le fait pas.

3. INTERPRÉTATION

3.1. Les définitions énoncées dans la présente clause s'appliquent au présent contrat comme suit :

- "Accord" désigne le présent accord et la politique de confidentialité.
- "SIA" ou "Services d'information sur les comptes" : un service en ligne destiné à fournir des informations consolidées sur un ou plusieurs comptes de paiement détenus par un utilisateur de services de paiement auprès d'un ou plusieurs prestataires de services de paiement, tel que défini dans le Règlement sur les services de paiement 2017.
- "Monnaie électronique" : valeur monétaire stockée électroniquement, telle que représentée par une créance à notre encontre.
- "PIS" ou "services d'initiation de paiement" : un service en ligne permettant d'initier un ordre de paiement à la demande de l'utilisateur de services de paiement pour un compte de paiement détenu auprès d'un autre prestataire de services de paiement, tel que défini dans le règlement sur les services de paiement de 2017.
- "Règlement" : le Règlement de 2017 sur les services de paiement (SI 2017 No. 752).
- "Service de paiement connexe" désigne un service de paiement (y compris le PIS) qui est directement lié à l'utilisation de la monnaie électronique détenue sur votre compte chez nous.
- "Compte sauvegardé" désigne le(s) compte(s) bancaire(s) nous appartenant, distinct(s) de nos propres comptes bancaires professionnels, sur lesquels nous recevrons de l'argent de votre part, ou en votre nom, en contrepartie de l'émission de monnaie électronique.
- "Services" : les services de compte de monnaie électronique.
- "Service de paiement non lié" : un service de paiement (y compris AIS et PIS) qui est fourni indépendamment des services de monnaie électronique fournis dans le cadre du présent accord et qui n'y est pas lié.

3.2. Les titres des clauses n'affectent pas l'interprétation du présent accord et les références aux clauses renvoient aux clauses du présent accord.

3.3. Toute expression suivant les termes y compris, notamment, par exemple ou toute expression similaire doit être interprétée comme une illustration et ne doit pas limiter le sens des mots, descriptions, définitions, phrases ou termes précédant ces termes.

3.4. À moins que le contexte ne s'y oppose, les mots au singulier incluent le pluriel et les mots au pluriel incluent le singulier.

3.5. Une référence à une loi ou à une disposition statutaire est une référence à celle-ci telle que modifiée, étendue ou réadoptée de temps à autre, et une référence à une loi ou à une disposition statutaire inclut toute la législation subordonnée adoptée de temps à autre.



4. DURÉE DU CONTRAT ET DEVENIR CLIENT

4.1. Comment pouvez-vous accepter le présent contrat ? Vous pouvez accepter le présent contrat en cochant la case de la demande en ligne de B Partner SRL confirmant que vous l'acceptez, ou en confirmant d'une autre manière votre accord ou en profitant des Services.

4.2. Quand deviendrez-vous un de nos clients ? Vous serez lié par le présent contrat une fois que vous l'aurez accepté comme indiqué ci-dessus et le présent contrat restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément à ses conditions.

5. SERVICES

5.1. Dans le cadre des Services, nous vous émettrons de la Monnaie électronique après avoir reçu de l'argent de votre part ou de la part d'un tiers en votre nom, nous stockerons votre Monnaie électronique et nous échangerons de la Monnaie électronique sur votre instruction expresse et conformément au présent Contrat. Pour éviter toute ambiguïté, B Partner SRL ne manipule à aucun moment les fonds des clients et ne joue aucun rôle dans l'autorisation, l'initiation ou l'exécution des opérations de paiement. Les activités de B Partner SRL sont strictement limitées à la distribution et/ou au rachat de monnaie électronique, comme le permet le Règlement 33 des RME.

5.2. Nos services ne comprennent pas la fourniture de conseils. Nous n'offrons pas de conseils dans le cadre du présent contrat sur quelque sujet que ce soit, y compris (mais sans s'y limiter) les mérites ou l'absence de mérites de toute transaction en devise, sur la fiscalité ou les marchés.

5.3 Services de paiement non liés. Frost peut vous offrir des services d'information sur les comptes (AIS) et des services d'initiation de paiement (PIS) en tant que services de paiement non liés. Ces services sont : (a) fournis directement par Frost et non par l'intermédiaire de B Partner SRL ; (b) entièrement distincts et indépendants des services de monnaie électronique fournis dans le cadre du présent accord ; (c) non liés ou dépendants de votre détention de monnaie électronique chez nous ; (d) soumis à des conditions générales distinctes que vous devez accepter avant que nous puissions fournir ces services ; et (e) fournis dans le cadre des autorisations réglementaires distinctes de Frost pour les services de paiement.

Pour éviter toute ambiguïté, lorsque vous utilisez des services de paiement non liés, ceux-ci n'impliquent pas la détention, l'utilisation ou la gestion de votre monnaie électronique détenue chez nous dans le cadre du présent accord.

Exemples de SIA proposés en tant que services de paiement non liés : voir les soldes et les transactions de vos comptes bancaires externes dans notre application.

Exemples de SIP offerts en tant que services de paiement non liés : utiliser notre technologie pour payer les services publics de votre foyer directement à partir de votre compte bancaire.

5.4 Services de paiement connexes. En plus des services de paiement non liés, Frost peut également offrir des services d'initiation de paiement (PIS) en tant que service de paiement lié lorsque : (a) l'initiation de paiement est directement liée à des paiements provenant de votre compte de monnaie électronique détenu chez nous ; (b) vous demandez ou autorisez spécifiquement une telle initiation de paiement en relation avec votre monnaie électronique ; (c) le service facilite les paiements en utilisant la monnaie électronique sur votre compte ; et (d) des conditions supplémentaires spécifiques aux SIP connexes sont acceptées par vous.

Le PIS connexe reste un service de paiement réglementé fourni par Frost en vertu des Payment Services Regulations 2017, mais diffère du PIS non connexe en ce qu'il se connecte spécifiquement à votre Monnaie électronique détenue chez nous et en facilite l'utilisation.

5.5 Consentement et conditions supplémentaires. Qu'il s'agisse de Services de paiement non liés ou de Services de paiement liés : (a) vous devez fournir un consentement explicite avant que nous ne fournissions de tels services ; (b) vous devez accepter des conditions supplémentaires spécifiques au service ; (c) B Partner SRL n'est pas impliquée dans la fourniture de ces services de paiement ; et (d) ces services de paiement sont soumis à des exigences réglementaires distinctes en vertu de la Réglementation des services de paiement 2017.

6. EMISSION DE MONNAIE ELECTRONIQUE EN VOTRE FAVEUR

6.1. Lorsque nous recevons de l'argent de votre part ou en votre nom, cet argent sera détenu par nous sur le compte sauvegardé concerné en échange de l'émission par nous de monnaie électronique à votre intention. Nous



n'utiliserons pas vos fonds à d'autres fins et, dans le cas peu probable où nous deviendrions insolvables, votre argent électronique est protégé dans un établissement de crédit agréé au Royaume-Uni ou dans l'EEE ou à la Banque d'Angleterre.

6.2. Lorsque nous vous émettons de la monnaie électronique, le fait que nous détenions les fonds correspondant à la monnaie électronique n'est pas la même chose qu'une banque qui détiendrait votre argent, en ce sens que

(i) nous ne pouvons pas utiliser et n'utiliserons pas les fonds pour investir ou prêter à d'autres personnes ou entités ;

(ii) la monnaie électronique ne produira pas d'intérêts, et

(iii) la monnaie électronique n'est pas un dépôt et n'est donc pas couverte par le Financial Services Compensation Scheme, mais elle est détenue par nous et protégée sur le compte sauvegardé correspondant.

6.3. Vous pouvez détenir de la monnaie électronique et nous pouvons détenir les fonds correspondant à votre monnaie électronique indéfiniment. Toutefois, si nous détenons de l'argent électronique pour vous pendant plus de deux ans sans aucune activité sur le compte, nous ferons tout ce qui est raisonnablement possible pour vous contacter afin de racheter l'argent électronique et de vous restituer les fonds correspondants. Si nous ne parvenons pas à vous contacter, nous pouvons racheter la monnaie électronique et envoyer les fonds correspondants, déduction faite des frais encourus, sur le dernier compte bancaire connu dont nous disposons pour vous.

6.4. Nous n'acceptons aucune responsabilité dans le cas où vous envoyez de l'argent sur un compte incorrect.

6.5. Nous n'acceptons ni les espèces ni les chèques. Nous acceptons l'argent par le biais de diverses méthodes de transfert électronique de fonds sur notre compte bancaire, dont nous vous fournirons les détails sur demande.

7. LIMITATION GÉNÉRALE DE LA RESPONSABILITÉ

7.1. Lorsque nous et une autre personne (telle qu'un prestataire de services de paiement) sommes responsables à votre égard de la même question ou du même élément, vous acceptez que notre responsabilité à votre égard ne soit pas augmentée par toute limitation de responsabilité que vous avez convenue avec cette autre personne ou en raison de votre incapacité à récupérer auprès de cette autre personne au-delà de ce que notre responsabilité aurait été si une telle limitation n'avait pas été convenue et/ou si l'autre personne avait payé sa part.

7.2. Lorsque vous subissez une perte, une responsabilité, un coût ou une dépense (une "perte") pour laquelle nous serions autrement conjointement et solidairement ou conjointement responsables avec un ou plusieurs tiers, la mesure dans laquelle vous pouvez recouvrer cette perte auprès de nous (par opposition à des tiers) sera limitée de manière à être proportionnelle à l'ensemble de notre contribution à la faute globale pour cette perte, comme convenu entre toutes les parties concernées ou, en l'absence d'accord, comme déterminé par un tribunal de la juridiction compétente. Pour évaluer la contribution d'un tiers à la perte en question aux fins de la présente clause, il ne sera tenu compte d'aucune limite imposée ou convenue quant au montant de la responsabilité de ce tiers par un accord (y compris un accord de règlement) conclu avant ou après la survenance de la perte ou de l'incident.

7.3. Aucune disposition du présent contrat ne limite ou n'exclut notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence ou en cas de dommages ou de responsabilité encourus par vous à la suite d'une fraude ou d'une déclaration frauduleuse de notre part ou dans la mesure où la responsabilité ne peut être exclue ou limitée en vertu de toute loi applicable.

8. RÉCLAMATIONS

8.1. Si vous estimez que nous n'avons pas répondu à vos attentes dans le cadre de la prestation de nos Services, contactez en premier lieu la COMPAGNIE en utilisant l'adresse électronique de contact pour les plaintes EMAIL. Si la COMPAGNIE ne traite pas votre plainte de manière adéquate, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse **complaints@frost.app**.

8.2. Nous disposons de procédures internes pour traiter les plaintes de manière équitable et rapide, conformément aux exigences de la Financial Conduct Authority. Une copie de notre procédure de réclamation est disponible sur demande.

8.3. Si vous êtes un plaignant éligible, vous pouvez porter votre plainte devant le Financial Ombudsman Service si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse finale. Les critères d'éligibilité et les informations sur les procédures sont



disponibles à l'adresse suivante : <http://www.financial-ombudsman.org.uk>. En outre, veuillez noter que les litiges peuvent être soumis pour résolution en ligne à la plateforme de résolution des litiges en ligne de la Commission européenne.

9. ÉTABLISSEMENT DE VOTRE IDENTITÉ

9.1. Pour se conformer aux exigences des règlements de 2017 sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le transfert de fonds (informations sur le payeur), de la loi de 2002 sur les produits du crime et des règlements de l'UE sur les virements électroniques (règlement (UE) 2015/847) et des règlements connexes, il peut être nécessaire d'obtenir de vous, et de conserver, la preuve de votre identité personnelle (ou des directeurs ou partenaires de votre entreprise et/ou de vos bénéficiaires effectifs ultimes) dans nos dossiers de temps à autre. Si des preuves satisfaisantes ne nous sont pas fournies rapidement, nous ne pourrions pas accepter vos instructions.

9.2. Nous pouvons consigner le contenu et les résultats de toute recherche que nous effectuons sur vous (ou sur les directeurs, partenaires ou actionnaires de votre entreprise) conformément à toutes les lois en vigueur et applicables. Vous reconnaissez que le fait que nous procédions à une vérification électronique ou, le cas échéant, à une vérification par une agence de référence de crédit, laissera une empreinte douce sur l'historique de crédit de la personne ou de l'entité. Vous garantisiez que vous avez obtenu le consentement de chacun de ces dirigeants et actionnaires à la réalisation de ces vérifications.

9.3. Nous sommes tenus de signaler aux autorités réglementaires tout soupçon raisonnable concernant des activités sur les comptes électroniques. Cela peut affecter notre relation avec vous en ce qui concerne la confidentialité. Si nous sommes tenus, en vertu de la législation (y compris le Money Laundering, Terrorist Financing and Transfer of Funds (Information on the Payer) Regulations 2017 et le Proceeds of Crime Act 2002), de nous abstenir de communiquer avec vous et/ou de donner suite à vos instructions, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour les conséquences de cet empêchement.

10. RÉSILIATION

10.1. Quand pouvons-nous résilier ou suspendre le présent accord ?

a. Nous pouvons résilier le présent accord à tout moment :

- i. si vous ne respectez pas le présent contrat ; et/ou
- ii. si nous soupçonnons que vous utilisez les services à des fins illégales.

b. Nous pouvons suspendre ou résilier votre accès aux services si nous avons des motifs raisonnables de préoccupation concernant (i) la sécurité de votre (vos) compte(s), que vous nous ayez ou non informés d'une faille de sécurité ; et/ou (ii) la suspicion d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de votre (vos) compte(s).

c. Si la COMPAGNIE nous notifie que son accord avec vous a pris fin, nous pouvons mettre fin à cet accord avec effet immédiat.

d. Si vous résiliez votre contrat avec la COMPAGNIE ou si ce contrat est résilié, nous pouvons résilier le présent contrat avec effet immédiat.

e. Si vous ne réglez pas intégralement le solde de votre relevé au cours de chaque période de 90 jours, nous pouvons résilier le présent contrat.

10.2. Quand pouvez-vous résilier le présent contrat ? Vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment et pour n'importe quelle raison en annulant votre contrat avec la COMPAGNIE. Nous pouvons vous contacter pour confirmer votre demande.

10.3. Effet de la résiliation. A la date de prise d'effet de la résiliation :

a. vous ne pourrez plus bénéficier des Services ;

b. nous rachèterons toute monnaie électronique que nous détenons pour vous et enverrons les fonds équivalents sur un compte bancaire à votre nom, sauf accord entre les deux parties, moins les sommes qui nous sont dues, le cas échéant.



10.4. Après la résiliation, vous pouvez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées dans la clause 2.3 pour racheter toute monnaie électronique que vous détenez encore chez nous.

11. CONFIDENTIALITÉ

11.1. Nous nous engageons à ne jamais divulguer à qui que ce soit vos informations confidentielles, sauf dans les circonstances suivantes :

a. à nos employés, dirigeants, représentants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations dans le cadre de l'exercice de nos droits ou de l'exécution de nos obligations en vertu du présent accord ou en relation avec celui-ci. Nous veillerons à ce que nos employés, dirigeants, représentants ou conseillers auxquels nous divulguons vos informations confidentielles se conforment à la présente clause ; et

b. si la loi, un tribunal compétent ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire l'exige.

12. DONNÉES

12.1. Comment nous pouvons utiliser vos informations personnelles. Nous n'utiliserons vos informations personnelles que de la manière décrite dans notre politique de confidentialité, qui peut être consultée à l'adresse <https://frost.app/privacy-policy>.

13. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

13.1. Chaque partie doit :

a. se conformer à l'ensemble des lois, statuts, réglementations, codes et orientations applicables en matière de lutte contre la corruption ("lois anti-corruption"), y compris, mais sans s'y limiter, le Bribery Act 2010 ;

b. maintenir, pendant toute la durée du présent accord, ses propres politiques et procédures anti-corruption (y compris les procédures adéquates prévues par le Bribery Act 2010) afin de garantir le respect des lois anti-corruption ; et

c. appliquer ces politiques et procédures le cas échéant.

13.2. Aux fins de la présente clause, la signification des procédures adéquates sera déterminée conformément à l'article 7(2) et à toute orientation émise en vertu de l'article 9 du Bribery Act 2010.

13.3. Chaque partie garantit que ni elle ni aucun de ses dirigeants ou employés :

a. n'a été condamné pour un délit de corruption, de fraude ou de malhonnêteté ; ni

b. à sa connaissance, n'a fait ou ne fait l'objet d'une enquête, d'une investigation ou d'une procédure d'exécution de la part d'un organisme gouvernemental, administratif ou réglementaire concernant une infraction ou une infraction présumée aux lois anti-corruption.

13.4. Toute violation de la présente clause sera considérée comme une violation substantielle du présent accord.

14. GÉNÉRALITÉS

14.1. Enregistrement des conversations téléphoniques. Nous pouvons enregistrer des conversations téléphoniques avec ou sans l'utilisation d'une tonalité d'avertissement et nous pouvons utiliser ces enregistrements comme preuve dans un but particulier ou en relation avec des litiges, ainsi que pour notre programme permanent de contrôle de la qualité et de formation. Nous pouvons également conserver un enregistrement de tous les courriers électroniques que nous envoyons ou qui nous sont adressés. Tous ces enregistrements seront conservés à notre entière discrétion et sont notre propriété et peuvent être utilisés par nous en cas de litige. Nous ne garantissons pas que nous conserverons ces enregistrements ni que nous serons en mesure de les mettre à votre disposition. Vous consentez à l'utilisation et à l'admissibilité de tout enregistrement de ce type en tant que preuve dans tout litige ou litige anticipé entre les parties en rapport avec les transactions entre les parties.

14.2. Garantir la force exécutoire du présent accord. Pour qu'un contrat soit légalement exécutoire, il doit y avoir une offre, une acceptation et une contrepartie. Le présent accord constitue notre offre de mettre les services à votre disposition et le fait que vous acceptiez le présent accord constitue votre acceptation de cette offre. Afin de



garantir que le présent contrat est juridiquement contraignant, vous vous engagez, lorsque vous devenez client, à nous verser la somme d'une livre sterling, sur demande de notre part, à titre de contrepartie.

14.3. Même si nous tardons à faire appliquer le présent contrat, nous pouvons toujours le faire appliquer plus tard. Si nous n'insistons pas immédiatement pour que vous fassiez ce que vous êtes tenu de faire en vertu du présent contrat, ou si nous tardons à prendre des mesures à votre encontre en cas de violation du présent contrat, cela ne signifie pas que vous n'êtes pas tenu de faire ces choses et cela ne nous empêchera pas de prendre des mesures à votre encontre à une date ultérieure.

14.4. Que se passe-t-il en cas d'imprévu ? Nous n'aurons aucune responsabilité envers vous dans le cadre du présent contrat si nous sommes empêchés ou retardés dans l'exécution de nos obligations au titre du présent contrat, ou dans l'exercice de nos activités, en raison d'actes, d'événements, d'omissions ou d'accidents échappant à notre contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, les grèves, les lock-out ou autres conflits sociaux (qu'ils nous impliquent ou impliquent d'autres parties), la défaillance d'un service public ou d'un réseau de transport ou de télécommunications, un cas de force majeure, une guerre, une émeute, des troubles civils, des dommages malveillants, le respect d'une loi ou d'une ordonnance, d'une règle, d'un règlement ou d'une directive gouvernementale, un accident, une panne d'usine ou de machine, un incendie, une inondation, une tempête ou la défaillance de nos sous-traitants, à condition que vous soyez informé d'un tel événement et de sa durée prévisible.

14.5. Si un tribunal estime qu'une partie du présent contrat est illégale, le reste restera en vigueur. Chacune des clauses et sous-clauses du présent accord fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une d'entre elles est illégale, les autres sous-clauses et clauses resteront pleinement en vigueur.

14.6. Nous ne sommes pas partenaires et aucun de nous ne peut agir en tant qu'agent de l'autre. Aucune disposition du présent accord n'est destinée à créer un partenariat ou une coentreprise entre vous et nous, ni à autoriser l'une des parties à agir en tant qu'agent de l'autre, et aucune des parties n'a le pouvoir d'agir au nom ou pour le compte de l'autre ou de l'engager de quelque manière que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, la formulation d'une déclaration ou d'une garantie, la prise en charge d'une obligation ou d'une responsabilité et l'exercice d'un droit ou d'un pouvoir quelconque).

14.7. Nous pouvons apporter des modifications au présent accord. Nous avons le droit d'apporter au présent contrat, par l'intermédiaire de la COMPAGNIE, les modifications nécessaires pour se conformer aux lois et règlements applicables à l'exécution de nos obligations en vertu du présent contrat, lorsque ces lois et règlements sont mis en œuvre et/ou modifiés après la date du présent contrat. De tels amendements peuvent être apportés à tout moment, moyennant un préavis aussi long que possible, et prendront effet après un tel préavis, le cas échéant. Si vous vous opposez aux modifications proposées, vous avez le droit de résilier le présent accord sans frais avant la date proposée par nous pour l'entrée en vigueur des modifications. Vous serez réputé avoir accepté les modifications proposées si vous ne nous notifiez pas et ne résiliez pas le présent accord avant la date proposée par nous pour l'entrée en vigueur des modifications. En l'absence d'objection de votre part, ces modifications prendront effet à compter de la date que nous aurons indiquée, mais elles ne pourront pas affecter les droits ou obligations déjà nés et ne seront pas rétroactives.

14.8. Que se passe-t-il si vous êtes notre client conjointement avec une autre personne ? Si vous êtes deux personnes ou plus, chacune d'entre elles sera conjointement et solidairement responsable à notre égard de toutes les obligations contenues dans le présent contrat.

14.9. Pouvez-vous obtenir une copie du présent contrat ou des informations complémentaires ? Vous pouvez demander et nous vous fournirons une copie de cet accord et toute information mentionnée à l'annexe 4 du règlement (le cas échéant) à tout moment avant la résiliation de cet accord.

14.10. Nous pouvons transférer le présent accord à quelqu'un d'autre. Nous pouvons transférer nos droits et obligations au titre du présent accord à une autre organisation sans votre consentement. Dans ce cas, nous vous en informerons toujours par écrit et nous veillerons à ce que le transfert n'affecte pas vos droits en vertu du présent accord.

14.11. Vous devez obtenir notre consentement pour transférer vos droits à quelqu'un d'autre (sauf que vous pouvez toujours transférer notre garantie). Vous ne pouvez transférer vos droits ou vos obligations au titre du présent contrat à une autre personne que si nous y consentons par écrit.



14.12. Personne d'autre n'a de droits en vertu du présent contrat. Le présent contrat est conclu entre vous et nous. Aucune autre personne n'a le droit de faire appliquer l'une quelconque de ses dispositions.

14.13. Quelles lois s'appliquent au présent accord et où vous pouvez intenter une action en justice. Le présent accord et tout litige ou réclamation découlant du présent accord, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis par le droit anglais et interprétés conformément à celui-ci. Vous acceptez irrévocablement que les tribunaux d'Angleterre soient exclusivement compétents pour régler tout litige, toute réclamation ou toute autre question découlant du présent accord ou de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou les réclamations non contractuels).

